



OBSERVATOIRE DE **L'EAU POTABLE** EN ILLE-ET-VILAINE

Rapport annuel des services



PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS



Édition 2024 - Données 2022

Le rapport annuel des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine

Chaque année, le SMG Eau 35 établit une photographie du service d'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le département, propice aux débats sur les problématiques de l'eau.

Elle constitue également un outil de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens quant au service public de l'eau sur le département.

LE CONTENU DE L'OBSERVATOIRE

- Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable
- Les données techniques sur :
 - les ressources en eau du département
 - les volumes d'eau mobilisés
 - la performance des réseaux
- La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau
- Les prix de l'eau observés sur le département
- La solidarité

DONNÉES EXPLOITÉES

Les données concernant l'exercice 2022 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG Eau 35.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national www.services.eaufrance.fr.





Édito



J'ai le plaisir de vous présenter le bilan annuel de l'Observatoire de l'eau potable 2024 d'Ille-et-Vilaine, réalisé par le SMG Eau 35.

Ce document met en perspective les données de l'année 2022 qui, comme chacun s'en souvient, a été une année de sécheresse mais aussi de mobilisation autour des enjeux de l'eau et de sa gestion économe.

Le SMG Eau 35 vient d'établir un schéma départemental d'alimentation en eau potable pour programmer l'ensemble des actions nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable aux horizons 2030 et 2040. Les politiques d'économies d'eau et le suivi de leur efficacité en sont un des axes majeurs.

Dans le contexte de dérèglement climatique, les incertitudes sur l'évolution des ressources et des comportements sont nombreuses : plus que jamais, nous avons besoin de données fiables et précises sur le long terme pour orienter et évaluer nos politiques publiques et pour mobiliser l'ensemble des acteurs de l'eau. C'est l'objectif de ce document, dont je vous souhaite bonne lecture.



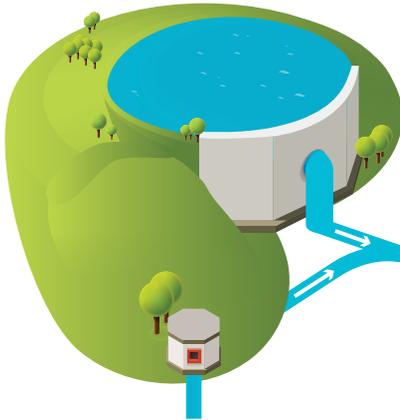
***Le Président du SMG Eau 35,
Joseph BOIVENT***

L'eau potable en 2022

PRÉLÈVEMENT DE L'EAU • page 12

17 CAPTAGES D'EAU SUPERFICIELLE
75% des volumes prélevés

62 800 000 m³ prélevés
70 unités de captages en service



98% des volumes prélevés sont protégés par un périmètre de protection

• page 18

53 CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE



PRODUCTION D'EAU

58 usines de potabilisation

59 232 000 m³ produits

100% des analyses bactériologiques conformes
91% des analyses physico-chimiques conformes

ÉCHANGES D'EAU INTRA-DÉPARTEMENTAL • page 14

MIS EN DISTRIBUTION
99,1%

PRODUCTION
93,3%

IMPORTS
6,7%

EXPORTS
0,9%

- 4 265 000 m³ importés
- 62 929 000 m³ mis en distribution
- 568 000 m³ exportés

LES ÉCHANGES D'EAU AVEC LES DÉPARTEMENTS VOISINS



DISTRIBUTION DE L'EAU • page 20

PERFORMANCES DES RÉSEAUX
• page 24

12,4% de pertes d'eau (7 872 000 m³)

87,6% de rendement RPQS

GESTION PATRIMONIALE
• page 28

18 000 km de canalisation
Taux de renouvellement : 0,97%/an

54 466 000 m³ de volumes consommés

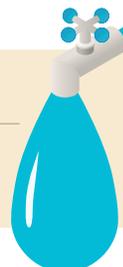
- POPULATION DESSERVIE :
1 105 000 habitants
542 000 abonnés
- CONSOMMATION PAR HABITANT :
135 L/habitant/jour
99,9% des analyses bactériologiques conformes
99,2% des analyses physico-chimiques conformes

LE PRIX DE L'EAU

• page 32

Prix moyen de l'eau : 2,44€/m³

LE PRIX DE L'EAU SE STABILISE EN ILLE-ET-VILAINE



Sommaire

Introduction	2
Synthèse	4

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

PAGE 6	L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable	6
	La taille des collectivités de l'eau potable	8
	Les compétences des services d'eau potable	9
	Les modes de gestion des services d'eau potable	10

LES RESSOURCES EN EAU

PAGE 12	Les prélèvements d'eau dans le département	12
	Les échanges d'eau	14
	La qualité des eaux brutes	16
	La qualité des eaux distribuées	18
	La protection de la ressource	18

LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE

PAGE 20	La population desservie	20
	Les volumes consommés	20
	L'analyse des consommations sur les territoires des adhérents du SMG Eau 35	22

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

PAGE 24	Le rendement	24
	Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés	25
	Les performances des collectivités distributrices	26

LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

PAGE 28	Le linéaire de réseaux	28
	La connaissance du réseaux	28
	Le taux annuel moyen de renouvellement du réseau en Ille-et-Vilaine	29
	La gestion patrimoniale	30
	Le financement des investissements	30

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

PAGE 31	Que recouvre le prix de l'eau ?	31
	L'analyse des prix de l'eau potable sur le département	32
	L'évolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine	34

AGIR ENSEMBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION FRAGILE

PAGE 35



L'organisation des services d'eau potable en 2022



L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable

La mise en œuvre de la Loi NOTRe avec le transfert de la compétence eau potable aux intercommunalités a bouleversé l'organisation départementale à 3 niveaux (distribution, production et sécurisation). Le nombre de collectivités productrices et distributrices a diminué avec une quinzaine de collectivités en moins à partir de 2020.

Ainsi au 1^{er} janvier 2022, 8 collectivités de l'eau potable adhèrent au SMG Eau 35 au lieu de 9 en 2020 et de 6 en 2019 :

SONT PRÉSENTS:

Eau du Pays de Fougères,
Eau des Portes de Bretagne,
SMP Ouest35,
SMP Eau du Pays de Saint-Malo,
La Collectivité Eau du Bassin Rennais,
La Communauté de Communes Bretagne Romantique,
La Communauté de Communes St Meen – Montauban,
Le SIE de la Forêt du Theil

SYNDICAT MIXTE DE GESTION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'ILLE-ET-VILAINE (SMG EAU 35)

a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cette mission se décline à travers 3 axes :

AXE 1

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réalisation et suivi du schéma départemental
-
Financement et assistance technique des travaux
-
Maîtrise d'ouvrage de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique (AVA)

AXE 2

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Financement et assistance technique pour :
• La mise en place et le suivi des périmètres de protection
• La démarche « captages prioritaires ».
-
Financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau
-
Animation des producteurs d'eau pour une gestion optimisée de la ressource
-
Amélioration de la gestion des ressources souterraines

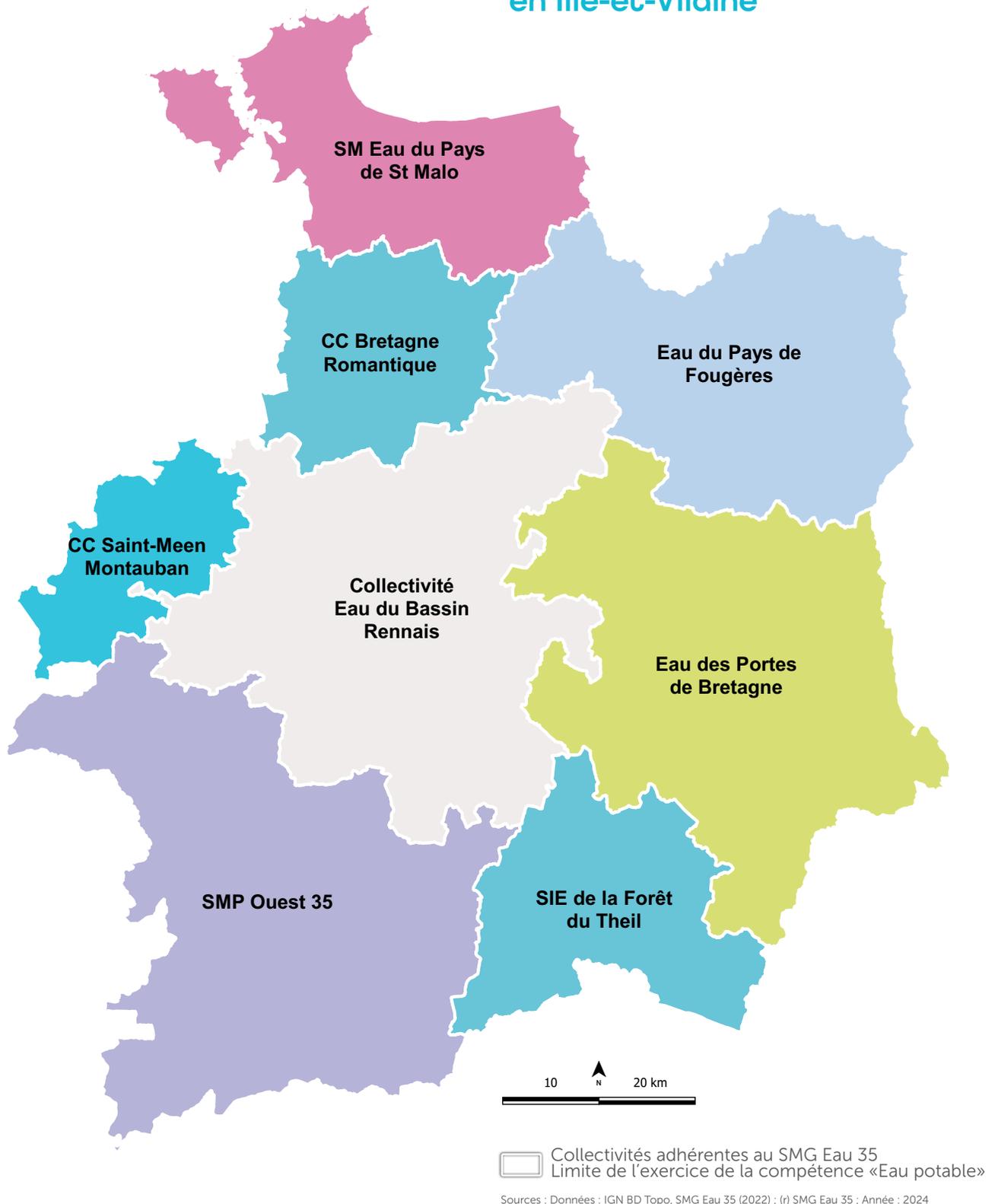
AXE 3

ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU POTABLE

Réalisation du RPQS des collectivités
-
Synthèse annuelle
-
Veille juridique
-
Représentation des collectivités de l'eau auprès des partenaires
-
Analyse des consommations et économies d'eau

Le SMG Eau 35 regroupe tous les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine ainsi que le Conseil Départemental.

L'organisation territoriale de l'eau potable en Ille-et-Vilaine



La loi NOTRE avec la prise de compétence eau potable par la majorité des intercommunalités conduit, depuis 2020, à des bouleversements continus dans l'organisation. En 2022, 4 communes quittent le Syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon. 3 adhèrent à la Collectivité Eau du Bassin Rennais, la dernière rejoint Liffré-Cormier Communauté.

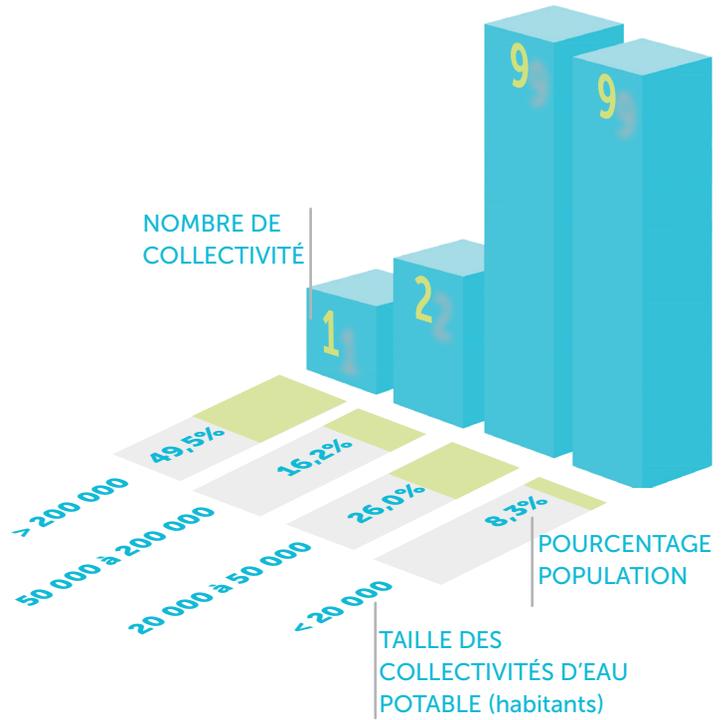
L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE EN 2022

La taille des collectivités distributrices de l'eau potable

Sur les 21 collectivités distributrices, 16 sont des structures intercommunales et desservent 92% des habitants. La taille moyenne des collectivités est de 52 600 habitants. La Collectivité Eau du Bassin Rennais dessert 49,5 % de la population du département.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE COLLECTIVITÉS ET DE LA POPULATION

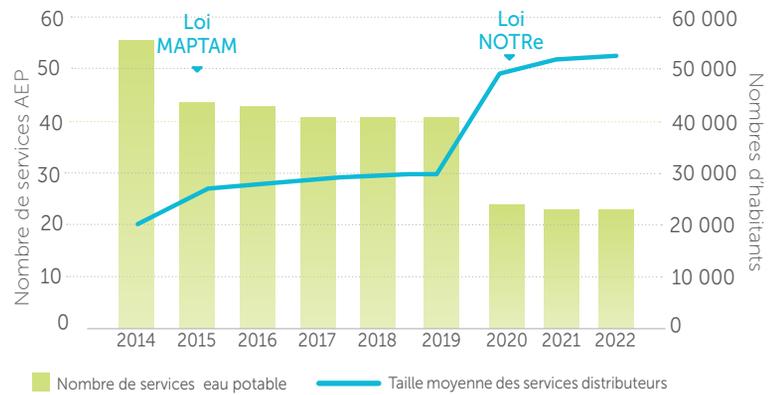
En fonction de la taille des collectivités d'eau potable



23 collectivités exercent tout ou une partie de la compétence eau potable.

Elles étaient
41 en 2019,
56 en 2014

ÉVOLUTION DES SERVICES EAU POTABLE



Loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), 2 lois sur l'organisation territoriale qui ont amené, à ce jour, à **diviser par deux le nombre de collectivités de l'eau en Ille-et-Vilaine.**

Les compétences des services d'eau potable en Ile-et-Vilaine

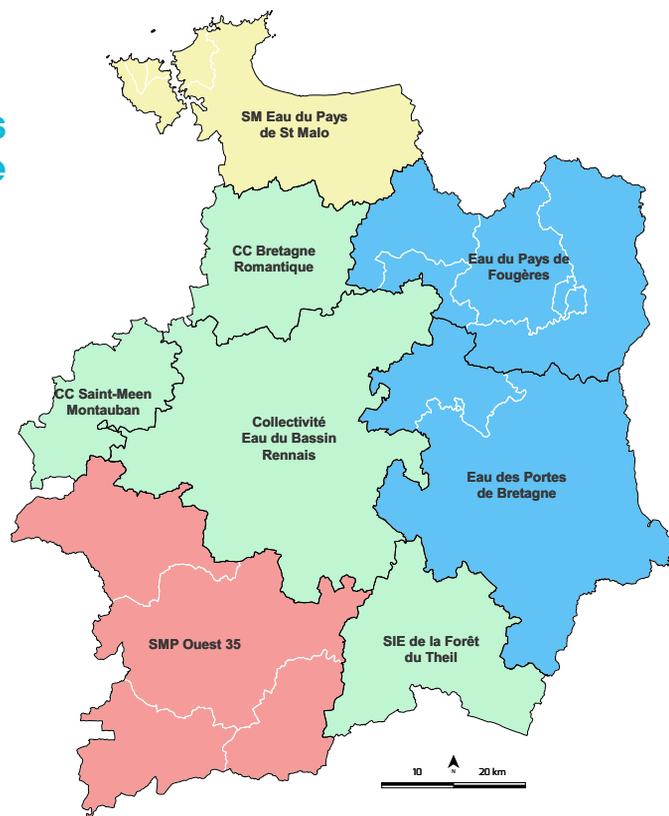
4 de nos adhérents assurent la totalité de la compétence eau potable sur leur territoire. Les 2 Communautés de communes, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et le SIE de la Forêt du Theil.

Pour les 4 autres adhérents, la compétence est partagée :

- Eau du Pays de Fougères et Eau des Portes de Bretagne possèdent la compétence production en totalité et la distribution sur une partie de leur territoire. Une ou plusieurs collectivités assurent la distribution sur le territoire restant.
- Eau du Pays de Saint-Malo s'occupe uniquement de la production sur l'ensemble de son territoire. La distribution est assurée par ses propres adhérents.
- Pour le SMP Ouest 35, la compétence production est partagée avec ses adhérents. Ces derniers assurent seuls la compétence distribution.

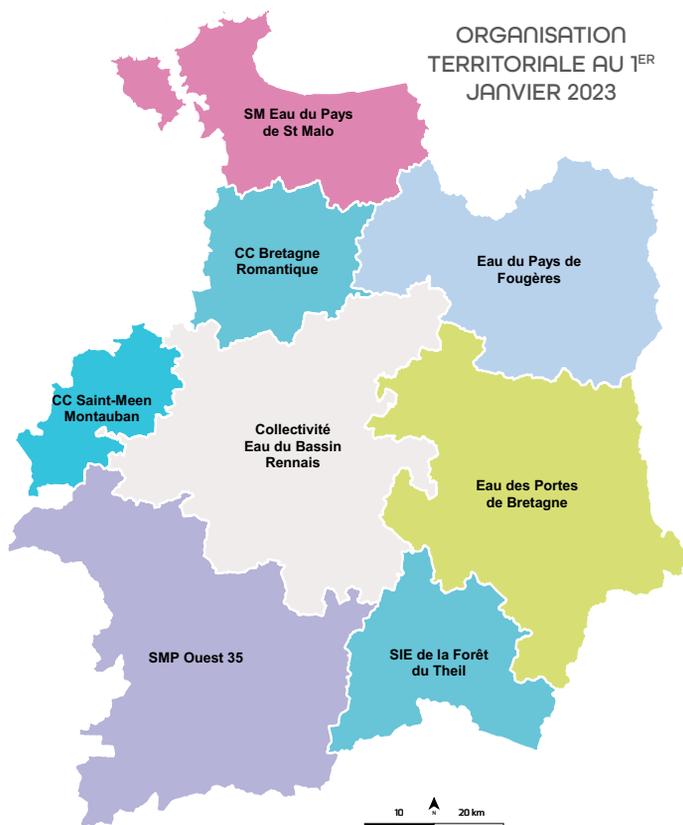
COMPÉTENCES DES ADHÉRENTS SMG EAU 35

- Producteur en totalité / Distributeur en totalité
- Producteur en totalité / Distributeur partiel
- Producteur en totalité
- Producteur partiel



- Collectivité de base
- Adhérent SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence «Eau potable»

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024



- Adhérents au SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence «Eau Potable»

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024

Poursuite des évolutions en 2023 et 2024 liées à l'application de la Loi NOTRe

En 2023, les limites des territoires ne changent pas. On observe uniquement une modification sur les compétences. Le SMP Ouest 35 étend sa compétence production en intégrant dans son patrimoine, les ouvrages des SME des Bruyères et du Pays de Bain.

En 2024, on n'attend pas de modification de l'organisation territoriale de l'eau potable. Cependant, les 4 dernières communautés de communes, n'ayant pas intégré la compétence eau potable dans leur statut, doivent poursuivre leur réflexion sur l'exercice de cette compétence au 1er janvier 2026 (La loi 3Ds* de février 2022 maintient l'obligation de prise de compétence eau potable par les EPCI-FP).

* La loi 3Ds différenciation, la décentralisation, la déconcentration et simplification de l'action publique locale.

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE EN 2022

Les modes de gestion des services d'eau potable

Les modes de gestion usités dans le département sont les suivants :

(La répartition porte sur le % d'habitants desservis pour la compétence distribution)

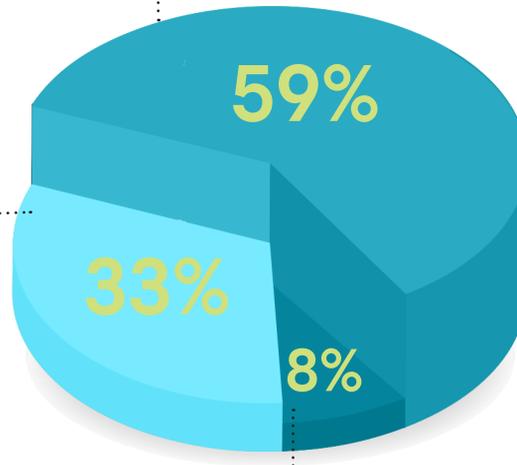


LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

La collectivité est propriétaire des ouvrages de production et distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

La durée moyenne des contrats de délégation se stabilise désormais autour de 10 ans alors qu'en 2005 la durée moyenne d'un contrat était de 16 ans. (La durée des contrats varie entre 5 et 15 ans)



LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PRIVÉ AU CAPITAL 100 % PUBLIC.

Une SPL se crée entre plusieurs collectivités qui en deviennent actionnaires. Sa gouvernance est exercée par des élus désignés par les instances délibérantes des actionnaires.

Elle se voit confier, par relation contractuelle, l'exploitation du service d'eau potable. Les collectivités restent propriétaires de leurs ouvrages.

LA RÉGIE

LA STRUCTURE COMPÉTENTE EXPLOITE ELLE-MÊME SON SERVICE AVEC SON PERSONNEL.

Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés pour certaines missions.

Les changements dans les modes de gestion

- Redon Agglomération change de prestataire sur la commune de Redon et signe un contrat d'affermage avec la SAUR.
- Le contrat de l'ex-SIE de la Motte aux Anglais se terminait le 31/12/2021. La CC de Bretagne Romantique, comprenant sur son territoire une partie de cette ex-collectivité, acte un nouveau contrat d'affermage avec la SAUR. Pour les 4 autres communes, 2 sont rattachées au contrat d'affermage VEOLIA du SME d'Antrain et les 2 dernières, sur le territoire de la CEBR, sont rattachées au contrat SAUR nommé « Secteur ouest », après accord de la préfecture.
- La commune de Montfort-sur-Meu intègre la SPL Eau du Bassin Rennais.
- Le SME des Bruyères opère un regroupement de l'ensemble de ses contrats d'affermage SAUR.

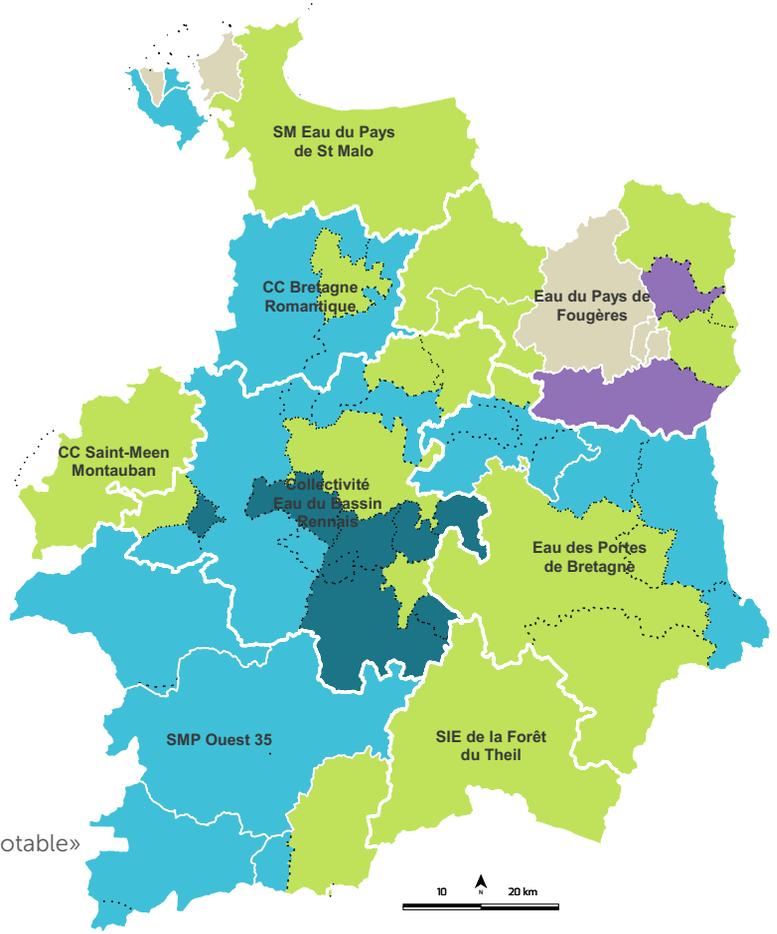


Distribution de l'eau potable en Ile-et-Vilaine

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

-  Régie
-  SAUR
-  SPL Eau du Bassin Rennais
-  STGS
-  VEOLIA
-  Limite contrat d'affermage
-  Collectivité de base
-  Adhérent SMG Eau 35
-  Limite de l'exercice de la compétence «Eau potable»

Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024



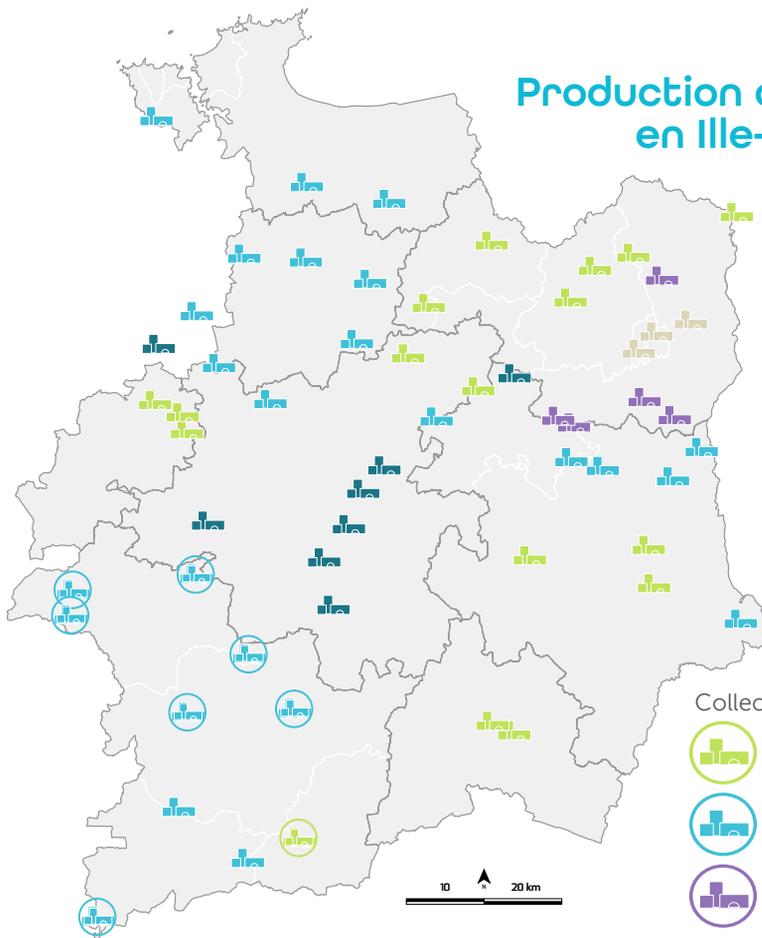
Production de l'eau potable en Ile-et-Vilaine

L'affermage (Concession) n'est plus le seul mode de gestion pour les ouvrages de production. Certaines collectivités se tournent vers des prestations de services à durée plus courte.

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (EN SERVICE)

- | | |
|--|---|
| Collectivité de base | Adhérents au SMG Eau 35 |
|  VEOLIA |  Régie |
|  SAUR |  SAUR |
|  STGS |  SPL Eau du Bassin Rennais |
| |  STGS |
| |  VEOLIA |

Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024





Les ressources en eau en 2022

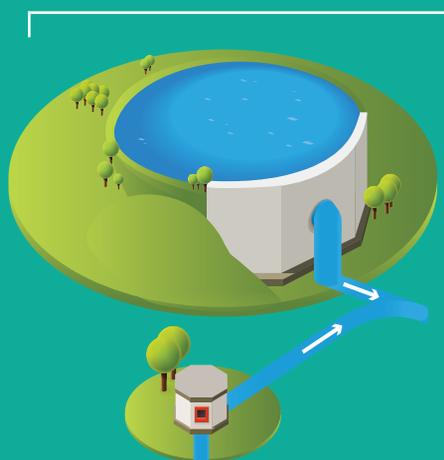
On compte 70 unités de captages exploitées par les services publics d'eau potable d'Ille-et-Vilaine. Elles alimentent 58 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m³/heure.

DÉFINITION

Unité de captage : prise(s) d'eau superficielle(s) ou prélèvement(s) souterrain(s) regroupés dans un même périmètre de protection.

17 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SUPERFICIELLE

46 216 000 M³ (74,8%) DE VOLUMES PRÉLEVÉS



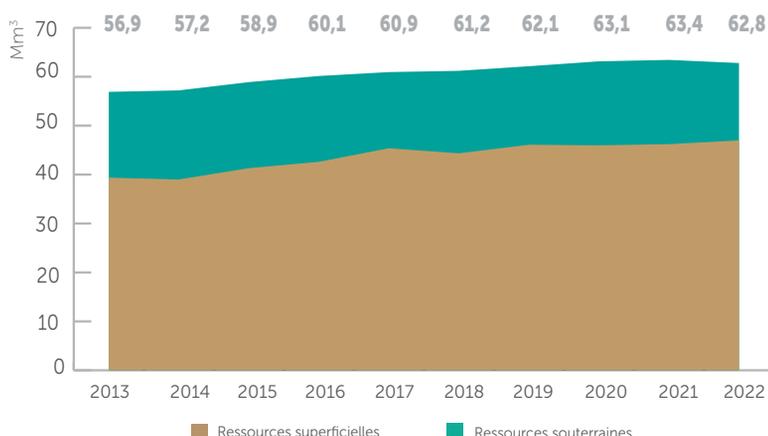
53 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

15 814 000 M³ (25,2%) DE VOLUMES PRÉLEVÉS

Les prélèvements d'eau pour le département

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent **62,80 millions de m³** dans le milieu naturel, dont :
 - 50 % sur le bassin versant de la Vilaine,
 - 24 % sur le bassin versant de la Rance/Frémur,
 - 18 % sur le bassin versant du Couesnon,
 - 6 % sur les bassins versants côtiers.

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU



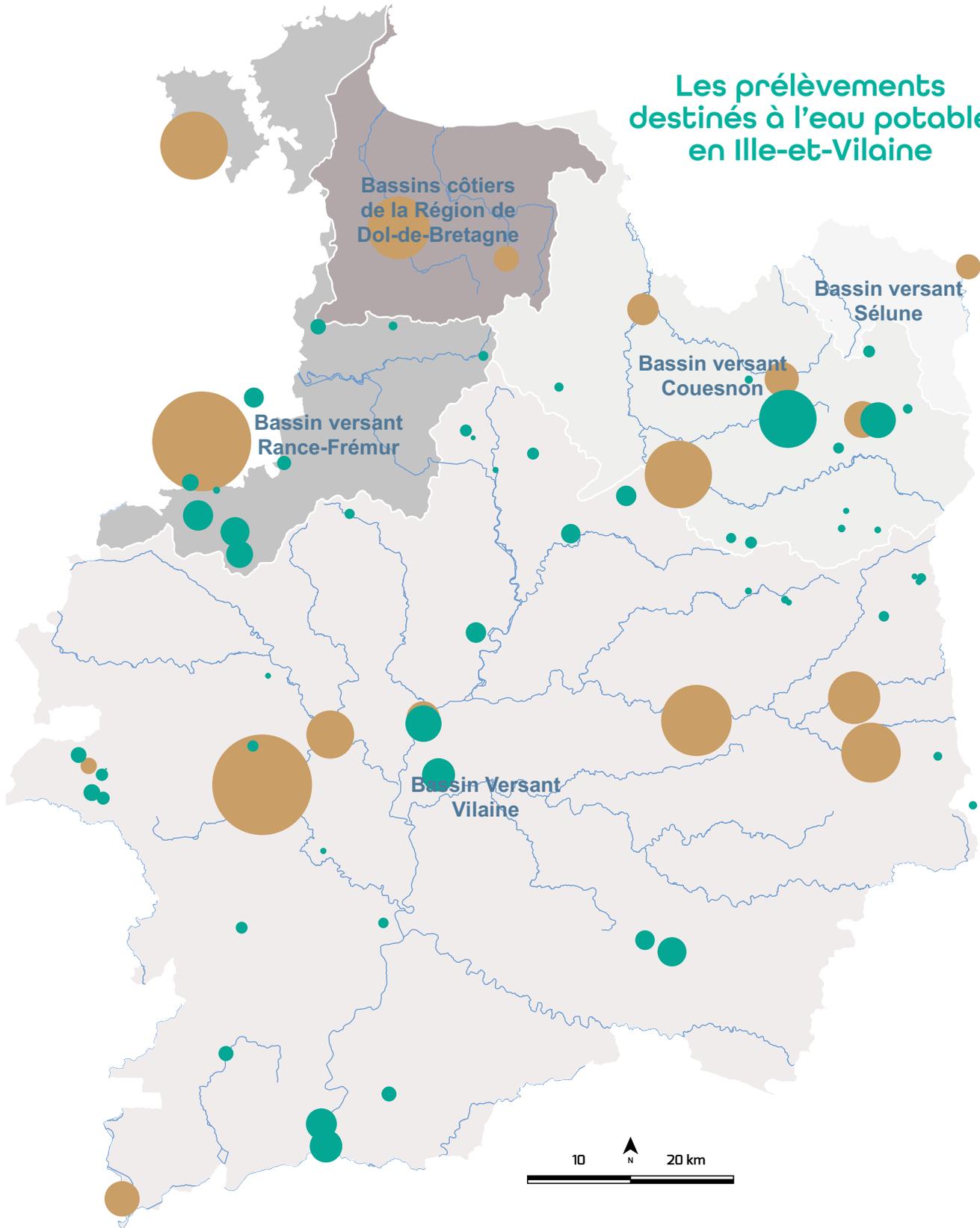
En 2022, année marquée par une sécheresse, on observe la première baisse des prélèvements au cours des 10 dernières années.

La baisse des prélèvements de 1,0% par rapport à 2021 représente 640 000 m³ d'eau soit la production de 4 forages produisant 400m³/j (moyenne des forages mis en service depuis les années 90).

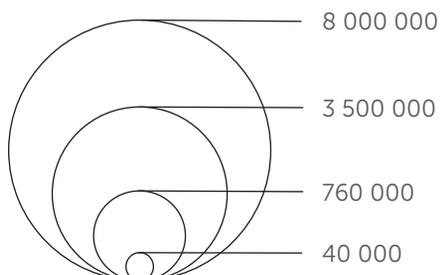
Même en 2017, autre année de sécheresse dans le département, les prélèvements avaient augmenté de 1,3% par rapport à l'année précédente.

L'anticipation de cette sécheresse, avec la signature d'arrêtés sécheresse ajustés à la situation (Vigilance - Alerte - Crise) et qui encouragent ou imposent des économies d'eau auprès des particuliers et professionnels, a permis d'atteindre ce résultat.

Les prélèvements destinés à l'eau potable en Ile-et-Vilaine



VOLUME PRÉLEVÉ SUR LA RESSOURCE (m³/AN)



● Captage en eau superficielle

● Captage en eau souterraine

— Principaux cours d'eau

Sources : Données : IGN BD Topo, BD carthage, SMG Eau 35 (2022) ;
(r) SMG Eau 35 ; Année : 2024

LES RESSOURCES EN EAU EN 2022



Les échanges d'eau

Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...).

Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les adhérents du SMG Eau 35. L'eau potable est vendue entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

EAU PRODUITE PAR LES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT
59 232 000 M³



La baisse des prélèvements (- 640 000 m³) entraînant une baisse de la production du même ordre n'a pas été compensée par une augmentation des imports (+ 121 000 m³).

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE EN ILLE-ET-VILAINE

93,3 % des besoins en eau potable sont produits par les collectivités d'Ille-et-Vilaine.

LES IMPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

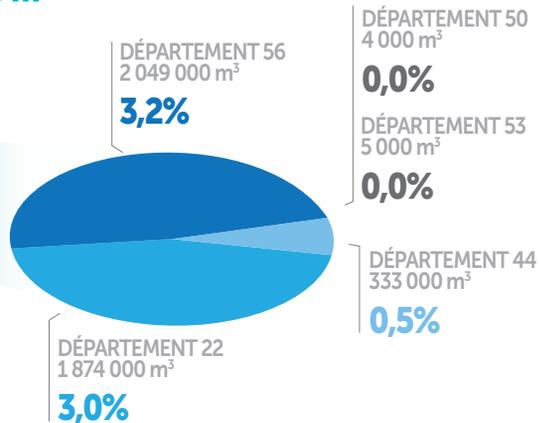
Chaque année, ces productions sont complétées par des imports d'eau venant des départements limitrophes.

- Certaines collectivités achètent de l'eau potable à des collectivités d'autres départements, particulièrement le Morbihan (Eaux & Vilaine - barrage d'Arzal) et les Côtes d'Armor.
- Certaines collectivités du département possèdent des ouvrages de production hors Ille-et-Vilaine, dont la CEBR (Barrage de Rophemel en Côtes d'Armor). Ces volumes ne sont pas comptés comme « imports ».

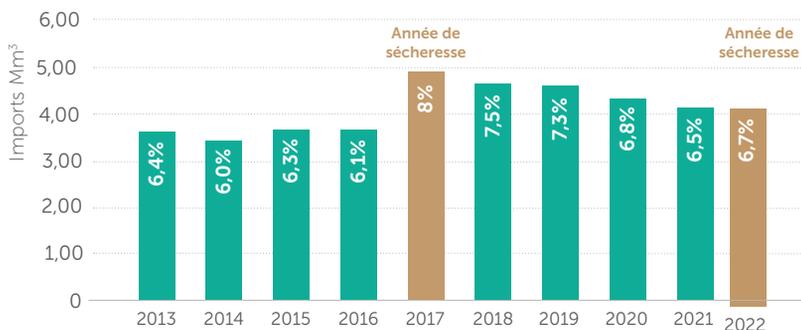
LES EXPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

L'Ille-et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. Seuls 568 000 m³ d'eau ont été exportés, principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant à la Collectivité Eau du Bassin Rennais et l'usine du Paradet appartenant à Redon Agglomération.

EAU IMPORTÉE DES DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
4 265 000 m³

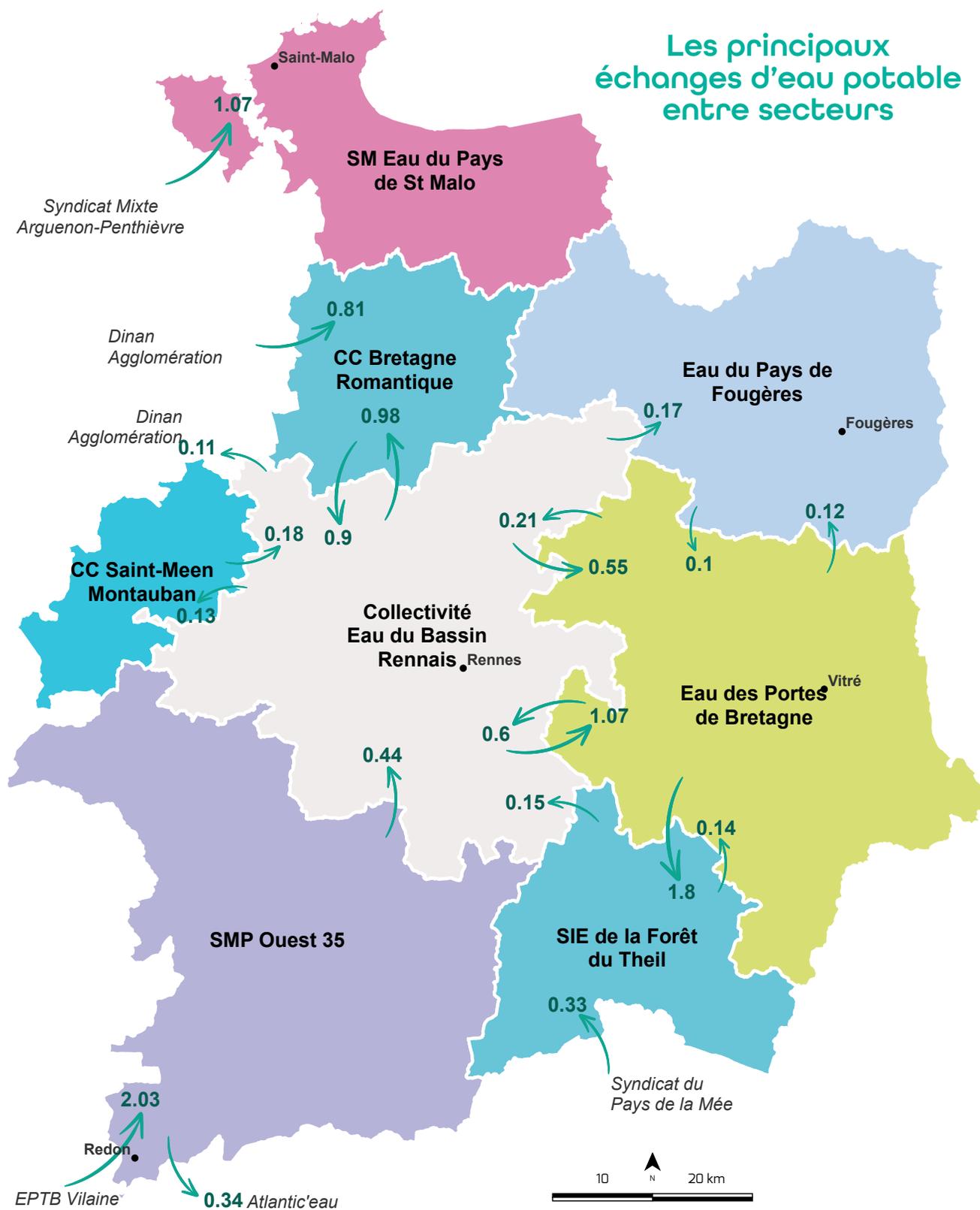


ÉVOLUTION DES IMPORTS EN Mm³

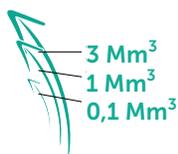


% : part des imports dans les besoins en eau du département.

Les principaux échanges d'eau potable entre secteurs



ÉCHANGES D'EAU (MILLIONS DE M³)



Adhérent SMG Eau 35
Limite de l'exercice de la compétence «Eau potable»

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024

LES RESSOURCES EN EAU EN 2022

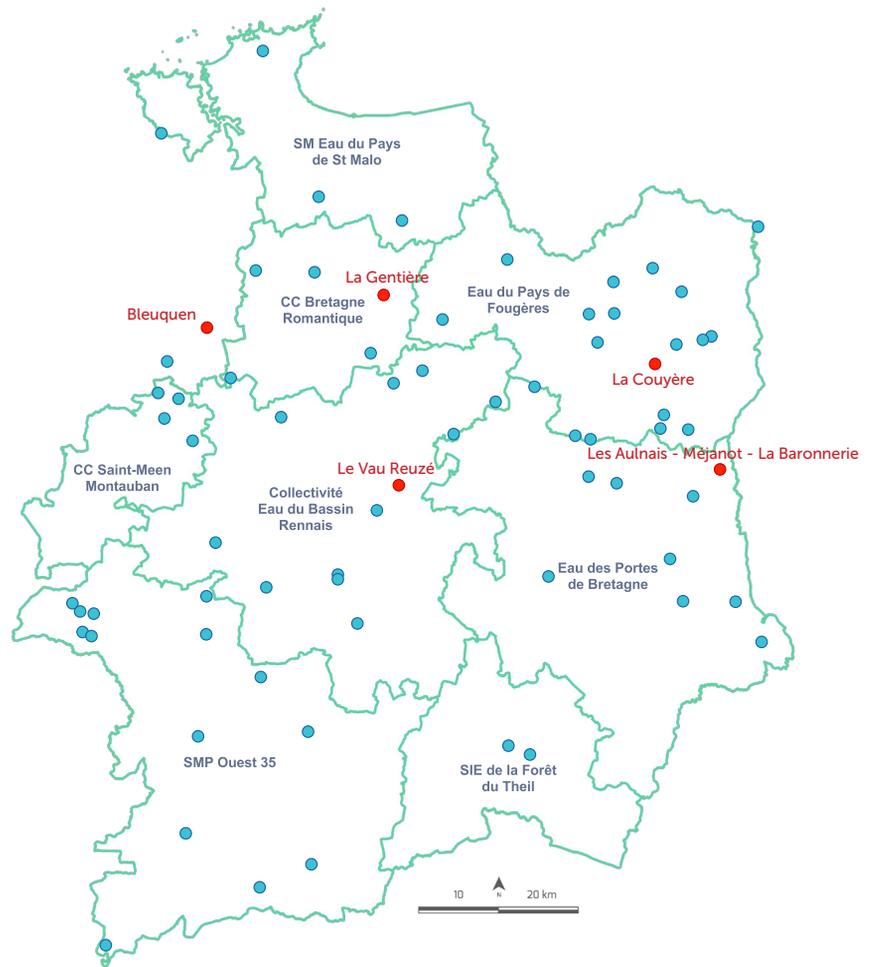
La qualité des eaux brutes

Concentration moyenne dans l'eau issue des captages : 15mg/L (pondération par le volume)

5 captages ont dépassé la concentration de 50mg/L en 2022



LES NITRATES DANS NOS CAPTAGES

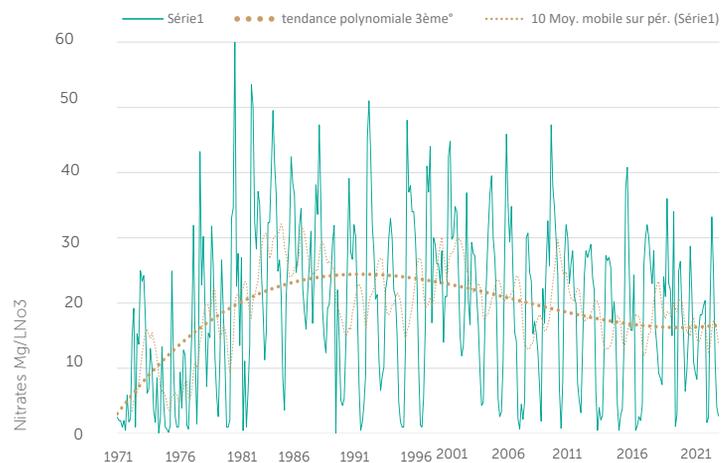


CAPTAGES SOUTERRAINS ET SUPERFICIELS - NITRATES

- Aucun dépassement de la valeur de 50 mg/L
- Au moins un dépassement de la valeur de 50 mg/L
- Limite adhérent SMG Eau 35

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024

TENDANCE DE LA CONCENTRATION EN NITRATES DU CAPTAGE LA VILLE CHEVRON (LE MEU) À MORDELLES (MG/L)

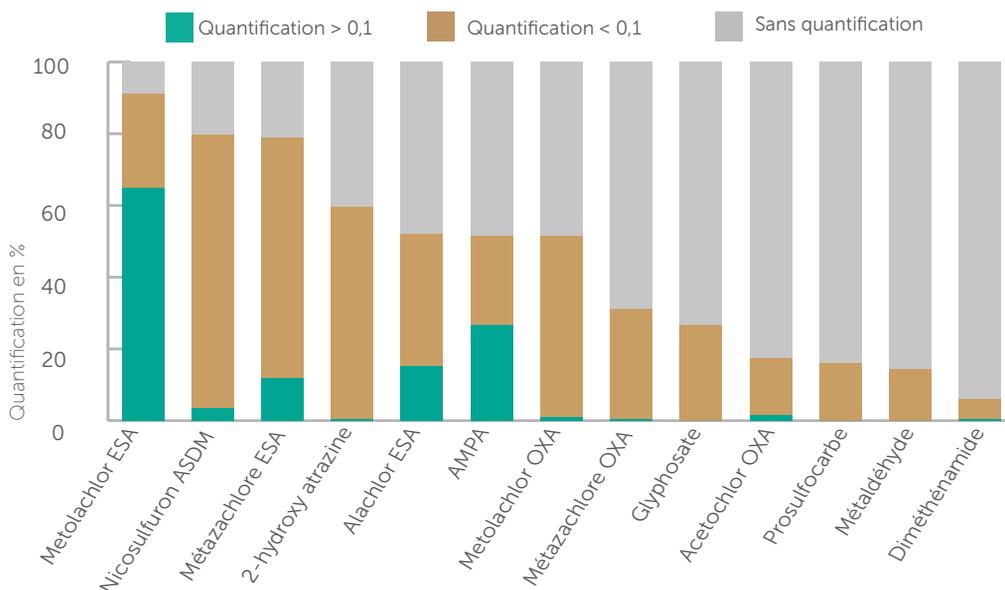


■ A l'instar du captage du Meu, la concentration en nitrates des captages a augmenté depuis les années 70 jusqu'au milieu des années 2000.

■ Grace aux efforts pour mieux maîtriser les apports d'azote sur les surfaces agricoles et à la directive nitrates, la concentration en nitrates des captages baisse globalement depuis 2005-2010, selon les secteurs, mais n'est pas redescendue au niveau initial connu.

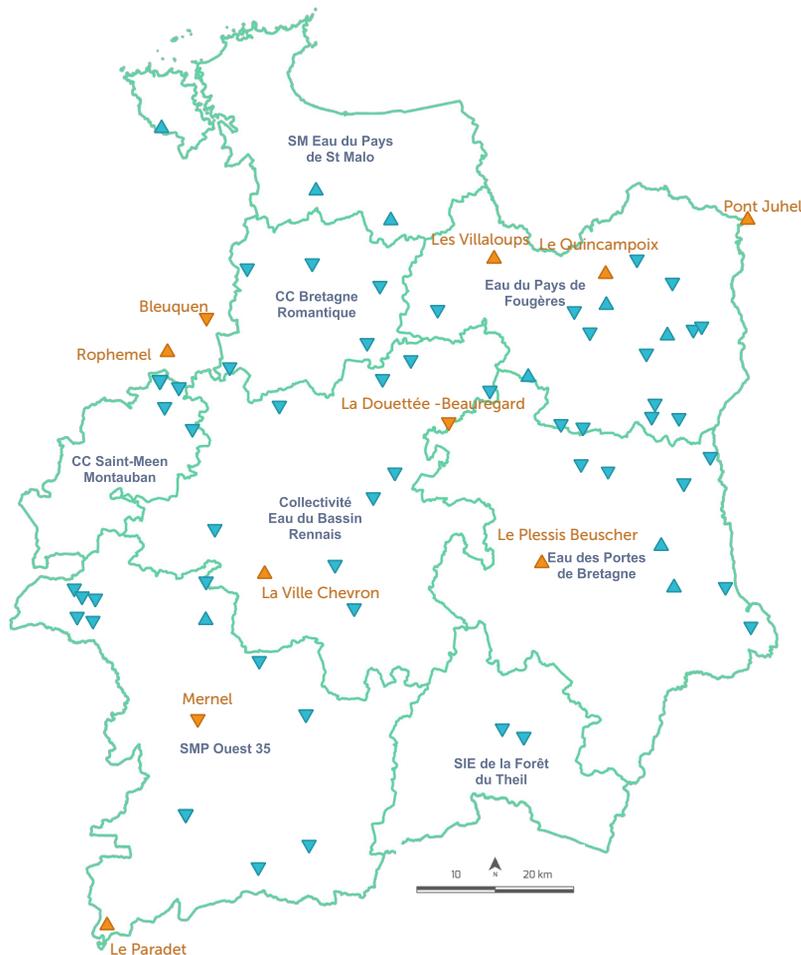
LES PESTICIDES DANS NOS CAPTAGES

La limite de qualité pour l'eau brute, sur le paramètre « somme des pesticides totaux », est de 5µg/L. Aucun captage ne dépasse cette valeur en 2022. Tous types de ressources confondus, les molécules les plus retrouvées en 2022 sont : le métolachlore ESA, l'ASDM (métabolite du nicosulfuron), l'AMPA (métabolite du glyphosate et produit lessiviel), le métolachlore OXA et le glyphosate. D'autres molécules ont aussi été détectées dans moins de 5% des prélèvements :



CAPTAGES SOUTERRAINS ET SUPERFICIEL - PESTICIDES TOTAUX

Le bilan présenté se réfère à la limite de 0,5µg/L qui correspond à l'eau distribuée. L'objectif est d'identifier les captages qui sont concernés par la présence de pesticides et nécessitent un traitement spécifique.



Captage souterrain

- ▼ Aucun dépassement de la valeur 0,5 µg/L
- ▼ Au moins un dépassement de la valeur 0,5 µg/L
- Limite adhérent SMG Eau 35

Captage superficiel

- ▲ Moyenne des concentrations < 0,5 µg/L
- ▲ Moyenne des concentrations > 0,5 µg/L

3 captages souterrains ont eu un dépassement de la valeur 0,5µg/L sur le paramètre « somme des pesticides totaux » en 2022. Les molécules les plus présentes pour ces derniers sont : le métolachlore ESA et l'AMPA (pour un captage).

7 captages superficiels ont eu des teneurs en pesticides supérieures à la valeur 0,5µg/L, en moyenne sur l'année 2022. Les molécules les plus présentes pour ces derniers sont : le métolachlore ESA, l'AMPA, le glyphosate, l'ASDM (métabolite du nicosulfuron)

A noter : le ESA métolachlore a été classé « non pertinent » en fin d'année 2022 ce qui remonte sa limite de qualité de 0,1µg/L à 0,9µg/L à partir de la campagne 2023 et qui le sort de la liste des pesticides entrant dans le paramètre « somme des pesticides totaux ».

La teneur moyenne des captages superficiels sur le paramètre « somme des pesticides totaux » était de 0,45µg/L en 2022. Avant l'intégration du métolachlore ESA dans le calcul en 2021, la teneur oscillait autour de la valeur de 0,35µg/L.

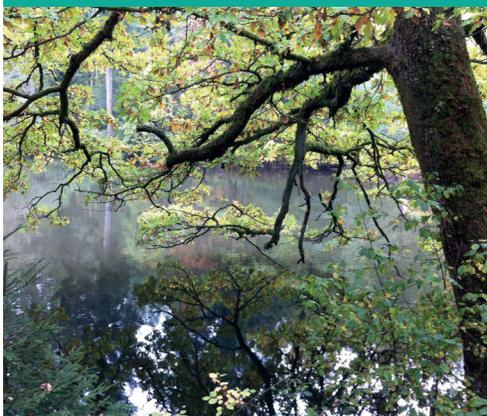
Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024

LES RESSOURCES EN EAU EN 2022

La qualité des eaux distribuées

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de la Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

www.eaupotable.sante.gouv.fr



**En Ile-et-Vilaine
98% des M³
produits sont
protégés**

INDICATEUR D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (INDICATEUR DU RPQS)

Cet indice, attribué par l'ARS, traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captages.

- Indice 50 : dossier déposé en Préfecture
- Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- Indice 100 : mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En Ile-et-Vilaine, la moyenne pondérée de cet indice est de 80,0% contre 76,1% à l'échelle nationale*.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2023, données 2021.

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Sur le département, l'ARS35 a réalisé 5196 analyses bactériologiques et physico-chimiques en production et distribution :

Production	Nombre de prélèvements	% de conformité	Paramètre non conforme (nb d'analyse)
Paramètres microbiologiques	325	100%	(0)
Paramètres physico-chimiques	344	91%	Métolochlore ESA (30) Nickel (1)
Distribution	Nombre de prélèvements	% de conformité	Paramètre non conforme (nb d'analyse)
Paramètres microbiologiques	2258	99,9%	Enterocoques (2)
Paramètres physico-chimiques	2269	99,2%	Métolochlore ESA (18)
TOTAL	5196	99,0%	

La protection de la ressource

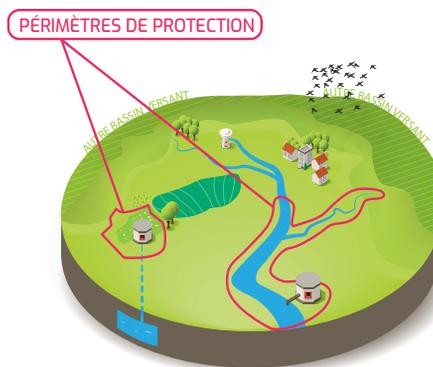
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES, ACCIDENTELLES, LOCALES : LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

LEUR MISE EN PLACE

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles à proximité des captages.

Au 31 décembre 2022, sur les 72 unités de captages du département :

- 71 sont dotées d'un périmètre de protection
- 1 captage est non officiellement protégé par un arrêté préfectoral (dossier en cours d'instruction)



LEUR ACTUALISATION

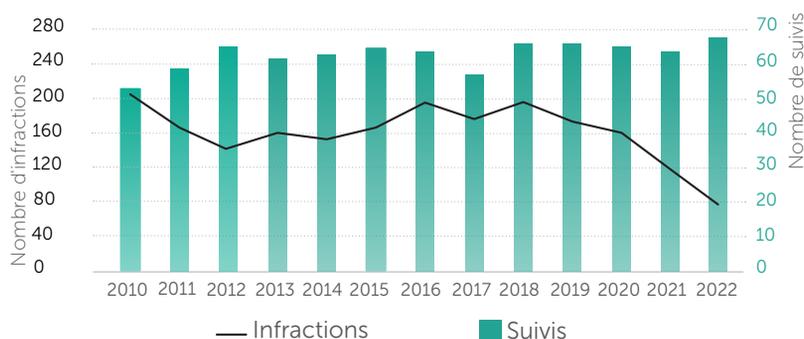
Les prescriptions des périmètres anciens apportent une protection limitée aux captages. Leur révision est donc nécessaire.

Au 31 décembre 2022, 5 périmètres sont en cours d'actualisation, dont 3 en fin d'actualisation : Mernel, la Bretonnière, la Cité et 2 en cours d'étude : les retenues de la Valière et de Chèze - Canut. Il conviendrait d'actualiser également les captages de Ville Danet et du Creux du Cannée à Paimpont, afin de leur apporter une meilleure protection.

LEUR SUIVI

Afin d'assurer une protection effective des captages, le SMG Eau 35 assiste les collectivités productrices dans le suivi des périmètres de protection de captages, depuis 2010. La démarche utilisée consiste en une surveillance basée sur une observation de terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Ce suivi complète les inspections contrôles réalisées par les services de l'Etat (ARS, DDTM, DRAAF, OFB...).

ÉVOLUTION DES INFRACTIONS ET NOMBRE DE SUIVIS DEPUIS 2010 :



SUIVI DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION PAR LE SMG EAU 35

QUELQUES EXEMPLES D'INFRACTIONS



45 (57%) Dépôts divers (déchets verts, gravats, ...)



7 (9%) Non-respect des règles de pâturage



7 (9%) Rejet azoté et tas de fumier



5 (6%) Déboisement



4 (5%)* Non respect des règles d'utilisation des pesticides



2 (2,5%) Culture en zone sensible

** Les constats concernant l'utilisation de pesticides dans les périmètres de protection sont en hausse par rapport à 2021.*



LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

LES ACTIONS BASSINS-VERSANTS

Le SMG Eau 35 apporte un soutien financier aux actions de reconquête de la qualité de l'eau réalisées dans le cadre des contrats de bassin versant où des captages superficiels d'eau potable sont présents. Ces actions sont définies à l'échelle du contrat en fonction des spécificités du territoire et visent, notamment, à réduire les concentrations en nitrates et pesticides des cours d'eau. Des actions dites « innovantes » peuvent également être financées afin de développer de nouvelles solutions de réduction des pollutions diffuses.

En 2022, le montant alloué à ces actions était de 506 600€.

LES CAPTAGES PRIORITAIRES

17 captages utilisés pour l'alimentation en eau potable en Ille-et-Vilaine, sont déclarés prioritaires pour leurs teneurs en nitrates et/ou en pesticides dont 12 pour des captages d'eaux superficielles et 5 pour des eaux souterraines. L'état d'avancement de cette démarche est le suivant :

- 8 ressources superficielles sont au stade de la mise en œuvre du programme d'action ;
- 4 ressources superficielles sont au stade du lancement de la démarche ;
- Sur les 5 ressources souterraines, un paiement pour services environnementaux (PSE) est mis en œuvre, il permet d'accompagner les exploitants agricoles engagés dans des actions de reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates. La rémunération est calculée en fonction des résultats des reliquats azotés début drainage et de la couverture permanente des sols.



Démonstration désherbage mécanique ©SMGBO

Les consommations en eau potable en 2022

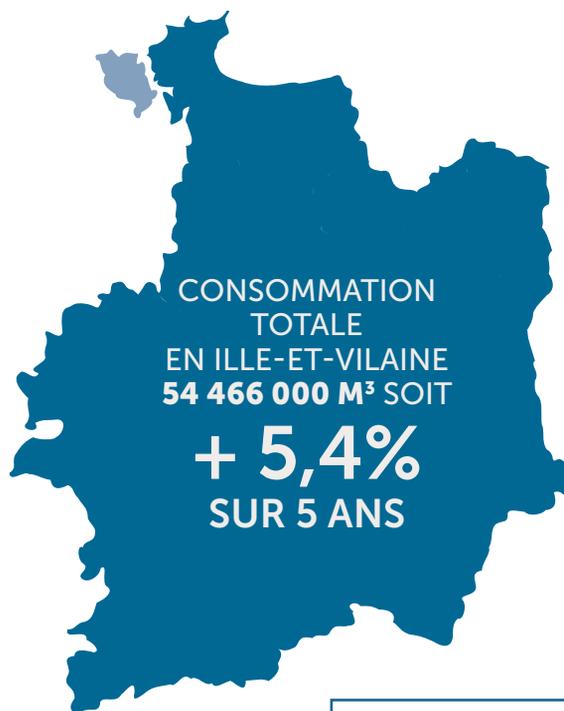


La population desservie

POPULATION TOTALE DESSERVIE :
1 105 000 HABITANTS
SOIT UNE AUGMENTATION
DE 4,1 % SUR 5 ANS.

—
LE NOMBRE D'ABONNÉS
SUR LE DÉPARTEMENT :
542 000 ABONNÉS

Les volumes consommés



Consommation totale
par habitant :
49 m³/habitant/an
soit **135 l/habitant/jour**

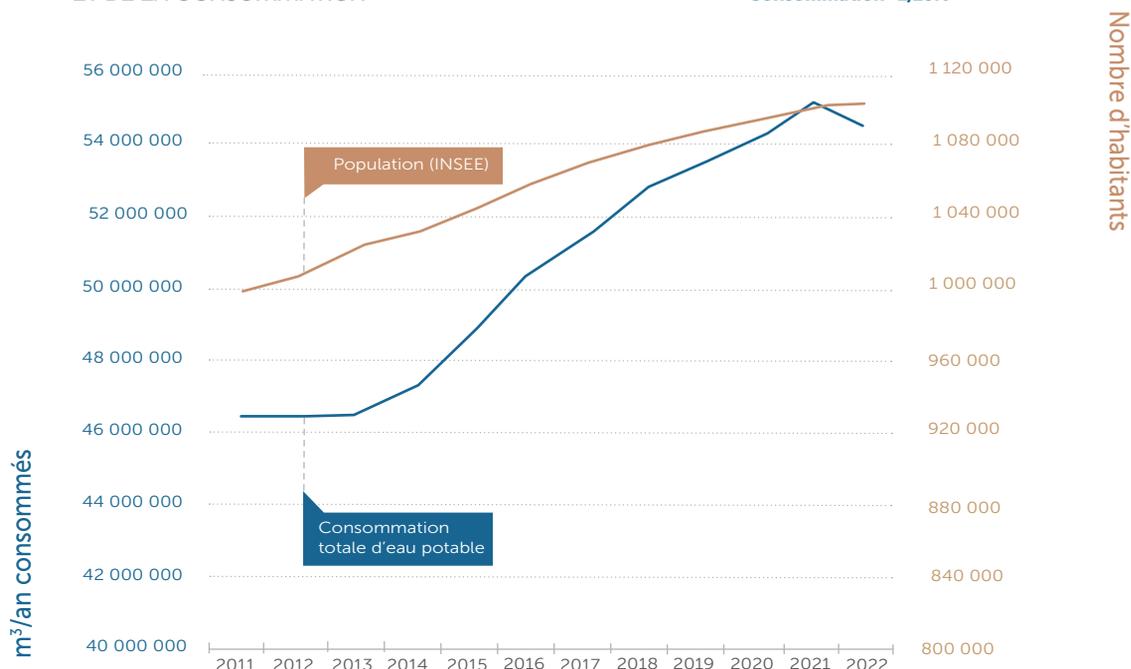
DÉFINITIONS

Population desservie : Données Insee Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2019.

La consommation totale : Elle comprend la consommation des particuliers, des agriculteurs et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).

ÉVOLUTION ANNUELLE
DE LA POPULATION
ET DE LA CONSOMMATION

ÉVOLUTION
2021-2022
Population +0,94%
Consommation -1,25%

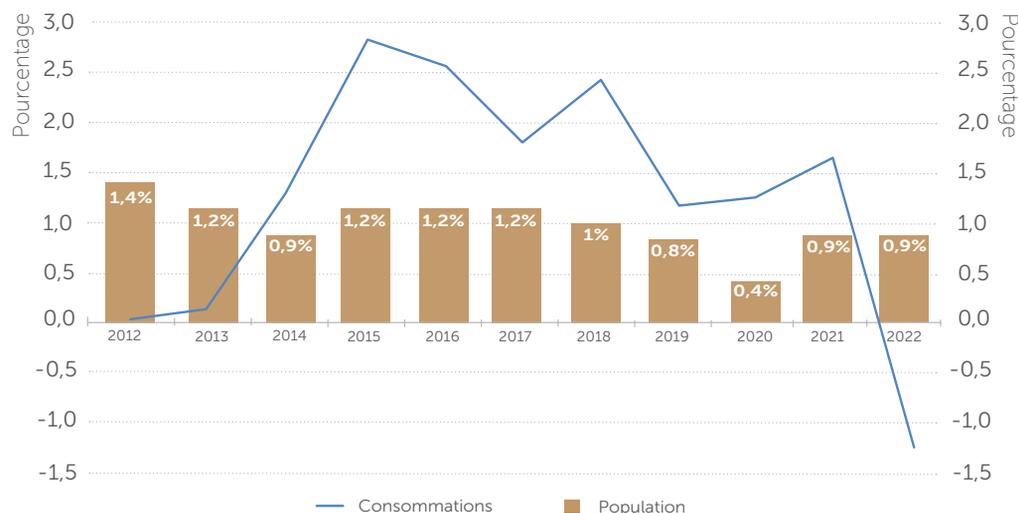


En Ile-et-Vilaine, au cours de ces 5 dernières années, la population continue de s'accroître régulièrement d'un peu moins de 1% en moyenne par an (environ + 9 000 habitants). La consommation d'eau avant 2022 était marquée par une progression plus forte d'environ 2 % en moyenne par an, 2 fois plus rapide que la population entre 2016 et 2021.

Pour la première fois au cours de cette décennie, la consommation en eau potable diminue.

La situation de sécheresse précoce dans le département et son anticipation dès le mois d'avril par les différents services concernés a conduit à des mesures de sensibilisation et de mobilisation pour limiter l'utilisation d'eau potable. Cette baisse de 1,25% (environ 688 000 m³) est remarquable, car pour la première fois, on traite ce type d'évènement par la recherche d'économie d'eau au lieu d'augmenter nos prélèvements ou nos imports à partir des départements voisins (comme en 2017).

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION



Il n'existe pas de corrélation claire entre les augmentations annuelles de la population et de la consommation totale en eau. La population n'est pas le seul paramètre, d'autres activités consommatrices d'eau entrent également en compte. Pour définir les prévisions de consommations à moyen et long terme, il est important de mieux connaître les évolutions de consommations des différents usagers (Particuliers, industriels, agriculteurs,...).

LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE EN 2022

ÉCONOMIE D'EAU SUR LES CONSOMMATIONS TOTALES À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE :

- 688 000 M³
- 1,25%

PAR RAPPORT À 2021

**Le comptage des volumes d'eau pour le SIE de la Forêt du Theil est une estimation, liée à la fin du contrat d'affermage en 2022. Une surévaluation a été constatée et est incluse dans les chiffres présentés.*



DÉFINITIONS

Gros consommateurs : toutes les entités qui consomment plus de 10 000m³/an (Industries, Services pour le public, Equipements touristiques et de santé)

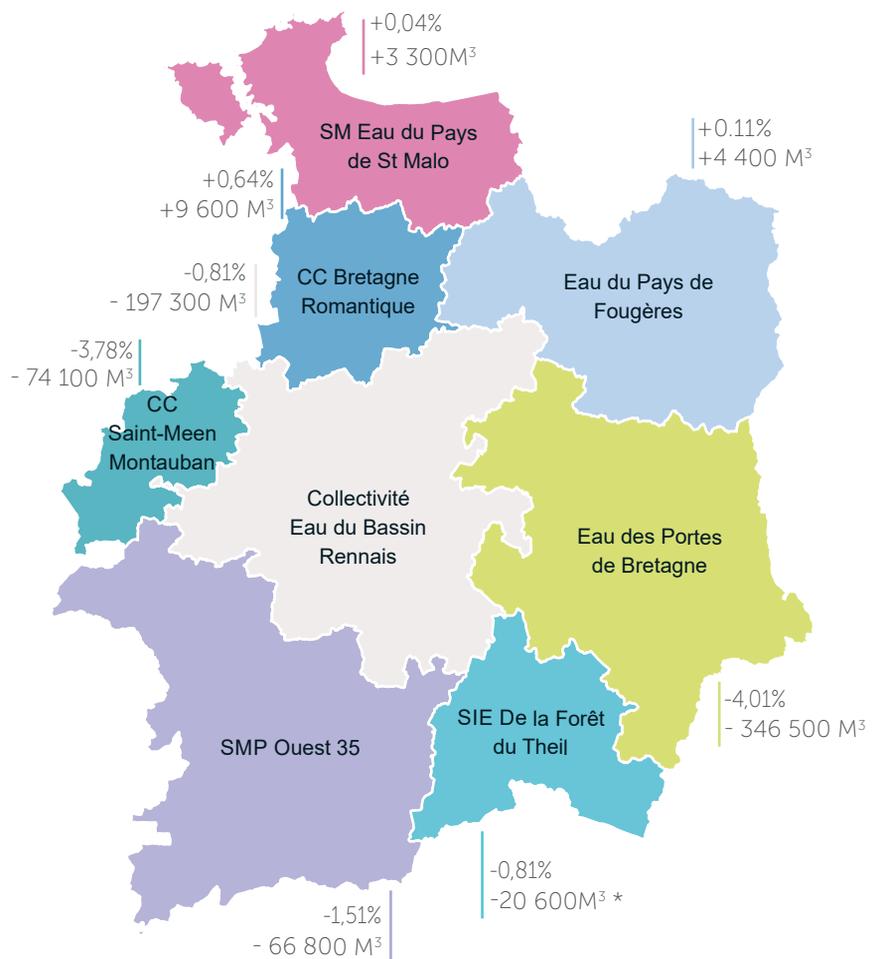
Autres usagers : tous les abonnés qui consomment moins de 10 000m³/an.

L'analyse des consommations sur les territoires des adhérents du SMG Eau 35

Un des axes du plan d'action du schéma départemental validé en janvier 2024 repose sur les économies d'eau pour freiner, voire inverser la tendance actuelle d'augmentation des consommations.

↳ Soit un **objectif de baisse de 10%** des besoins industrielles et autres usagers pour 2030 par rapport à 2021, afin de pouvoir accueillir de nouvelles populations et entreprises sur nos territoires en limitant la progression des consommations à l'échelle départementale.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS TOTALES DES ADHÉRENTS PAR RAPPORT À 2021



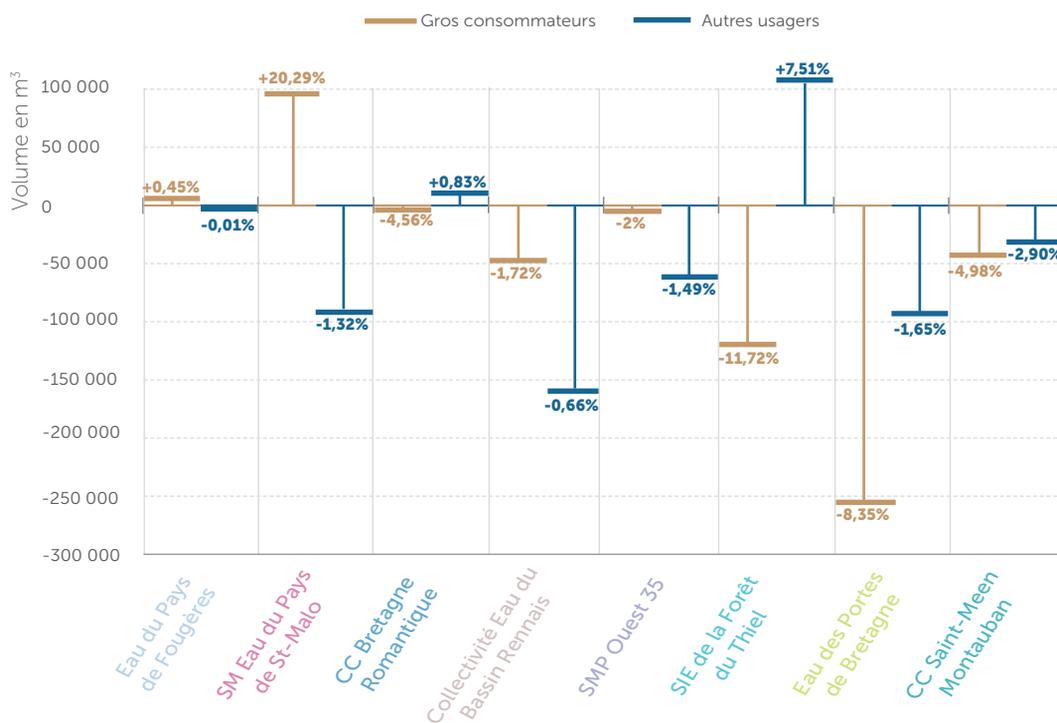
L'évolution des consommations varie selon les adhérents :

- 3 ont connu une stagnation ou une légère progression de leur consommation allant de +0,04% à +0,64%.
- 5 ont vu leur consommation baissée de - 0,81% à -4,01%.

L'interprétation de ces évolutions reste un exercice délicat car la consommation totale intègre les différents types d'usagers (Particuliers, industriels, agricoles,..) pour lesquels on ne sait pas encore dissocier leur consommation.

*Cependant, aujourd'hui, on peut scinder deux catégories : « **les gros consommateurs** » et « **les autres usagers** ».*

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS DES GROS CONSOMMATEURS ET DES AUTRES USAGERS À L'ÉCHELLE DES ADHÉRENTS DU SMG EAU 35



ÉCONOMIES D'EAU DES **AUTRES USAGERS** À L'ÉCHELLE DÉPRTEMENTALE : -308 100M³ (-0,68%)

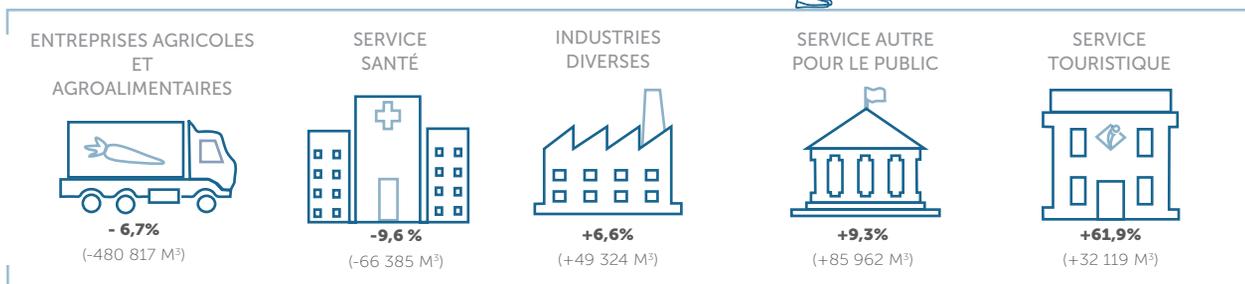
ÉCONOMIES D'EAU DES **GROS CONSOMMATEURS** À L'ÉCHELLE DÉPRTEMENTALE : -379 800M³ (-3,97%)

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS "GROS CONSOMMATEURS" PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Parmi les gros consommateurs, ce sont surtout les grosses industries agro-alimentaires qui ont réalisé l'effort le plus important d'économie d'eau. Il n'est pas surprenant de retrouver les baisses de volumes les plus conséquentes sur les territoires du SIE de la Forêt du Theil, d'Eau des Portes de Bretagne, de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et de la CC St Meen-Montauban, car se sont eux qui portent principalement ces grosses entreprises.



Les gros consommateurs de plus de 100 000m³/an ont réalisé une économie d'eau de 482 800 m³ soit -7,7% !



ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS GROS CONSOMMATEURS HORS RÉSEAU DISTRIBUTION

14 gros consommateurs, principalement des industries agro-alimentaires, prélèvent également de l'eau sur leurs propres ressources pour compléter leur besoin. L'ensemble des volumes prélevés augmente de 0,57% en 2022 avec des variations différentes selon les entreprises.

On n'observe pas de compensation d'une baisse de consommation sur le réseau par une augmentation de prélèvement sur leur propre ressource.

On constate pour 5 entreprises une baisse des prélèvements hors réseau associée à une augmentation des consommations sur le réseau. Cela pourrait être un report sur le réseau suite à une défaillance de leur propre ressource.

Les économies d'eau réalisées en 2022, ont été effectuées dans le cadre d'une sécheresse avec une sensibilisation précoce et des contraintes de sobriété selon le niveau de sécheresse.

Aurions-nous eu les mêmes résultats dans un autre contexte ?

Pour atteindre les objectifs fixés dans le schéma départemental, les actions d'économie d'eau réalisées auprès des différents usagers à l'échelle départementale et locale doivent se poursuivre et se développer en étant innovantes et efficaces.

Les performances des réseaux d'eau potable 2022

La performance des réseaux se mesure à l'aide de deux indicateurs : le rendement et l'indice linéaire de pertes. Dans le contexte d'augmentation des besoins et de ressources limitées, il est important de minimiser les pertes et ainsi les prélèvements dans les ressources.

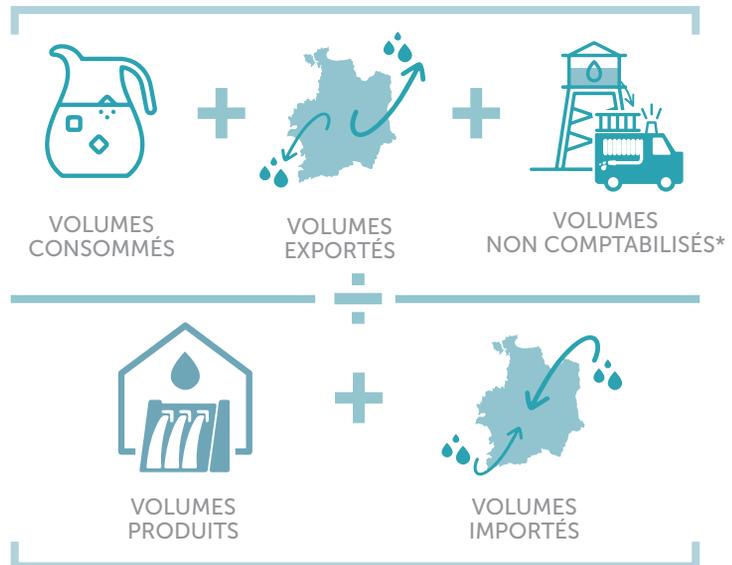
Le rendement

Le rendement des réseaux de distribution est de

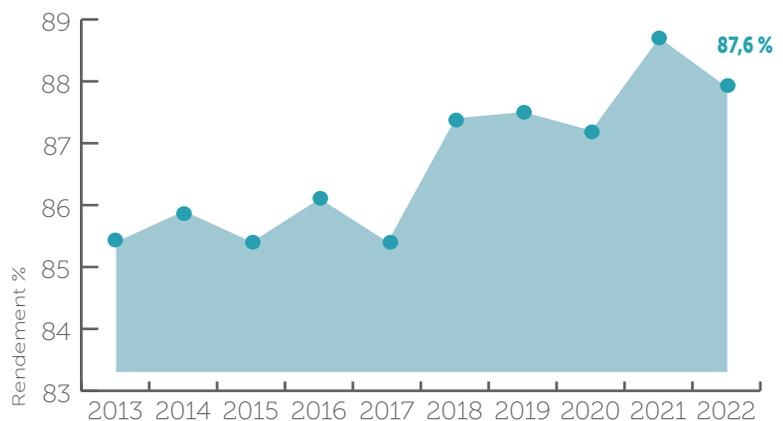
87,6%

C'est donc **un peu plus de 12% de l'eau mise en distribution qui revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.**

LE RENDEMENT DES RÉSEAUX (RPQS)



ÉVOLUTION DU RENDEMENT DES RÉSEAUX



DÉFINITIONS

Les volumes non comptabilisés correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie et ceux utilisés pour les vidanges, purges, lavages des réservoirs.

Les pertes en eau par fuites sur le réseau = [volumes produits + volumes importés] - [volumes consommés + volumes exportés + volumes non comptabilisés]

À l'échelle du département, les **pertes annuelles par fuites représentent 7 872 000 m³** soit l'équivalent de **la consommation d'eau d'une ville de 160 000 habitants.**

La prise de conscience de l'importance de la gestion patrimoniale au cours de la dernière décennie en Ile-et-Vilaine conduit à des rendements largement supérieurs à la moyenne nationale (81,5%)*. L'amélioration des performances du réseau, observée depuis 2018, se maintient.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2023, données 2021.

Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés

L'indice linéaire de pertes et l'indice linéaire des volumes non comptés sont également des indicateurs pertinents pour évaluer la performance des réseaux.

DÉFINITIONS

Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

Indice linéaire des volumes non comptés = (pertes + consommations sans comptage estimé + volume de service) / longueur du réseau hors branchements

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES SUR LE DÉPARTEMENT :

1,21 m³/km/j
(moyenne nationale : 3,3 m³/Km/j)*

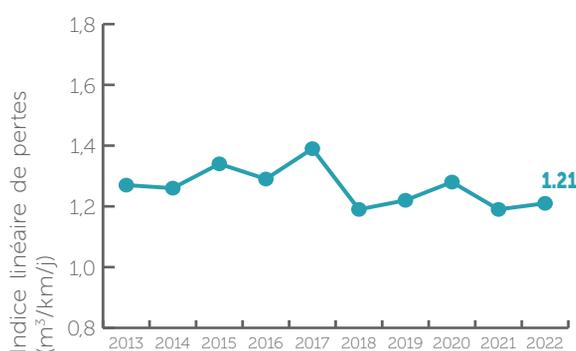
L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUMES NON COMPTÉS SUR LE DÉPARTEMENT :

1,30 m³/km/j
(moyenne nationale : 3,3 m³/Km/j)*

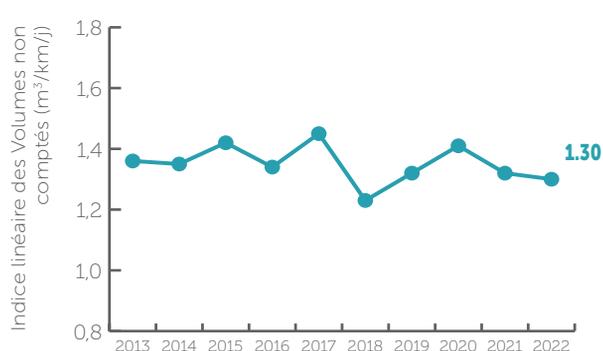
*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2023, données 2021.



INDICE LINÉAIRE DE PERTES



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS



Le maintien des performances (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessite des travaux réguliers sur le réseau :

- ▣ Des opérations d'entretien pour réduire l'impact des fuites. La pose de compteurs de sectorisation permet de détecter et de réparer plus rapidement les ruptures de canalisations
- ▣ Des renouvellements de réseaux. Ces travaux devront intégrer une anticipation du pic de renouvellement du réseau.

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN 2022

RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ILLE-ET-VILAINE

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
87,6%	87,4%	77,5%	92,0%

CONFORMITÉ AU DÉCRET « FUIITE » (DU 27 JANVIER 2012)

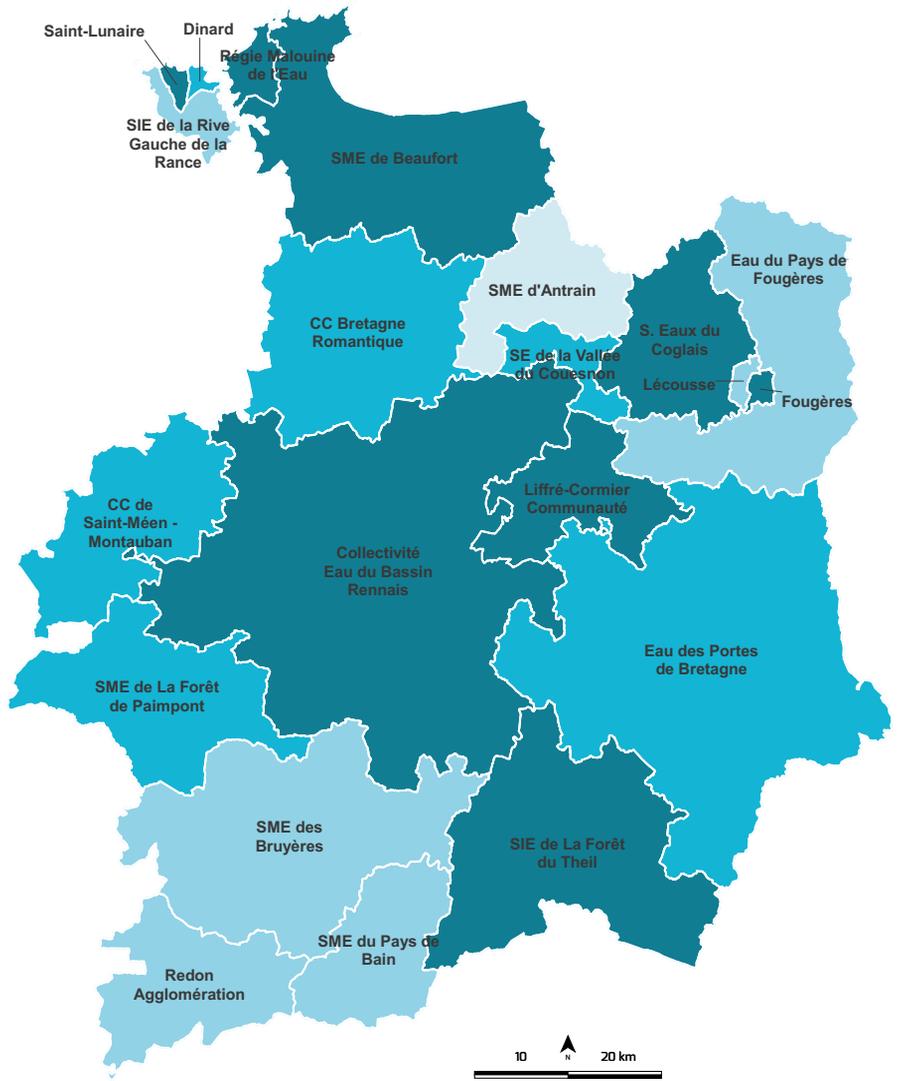
Toutes les collectivités sont conformes.

2/3 d'entre elles dépassent même l'objectif de rendement de 85%.

L'engagement 111 du Grenelle de l'environnement sur la limitation des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable est à l'origine du décret « fuites ». Ce dernier impose à tous les services d'eau le respect d'un rendement seuil (65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation). En cas de non respect, la collectivité doit établir un plan d'actions visant à réduire les fuites. Elle s'expose également à une majoration de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

1 collectivité a un rendement inférieur à 80% contre 7 en 2019.

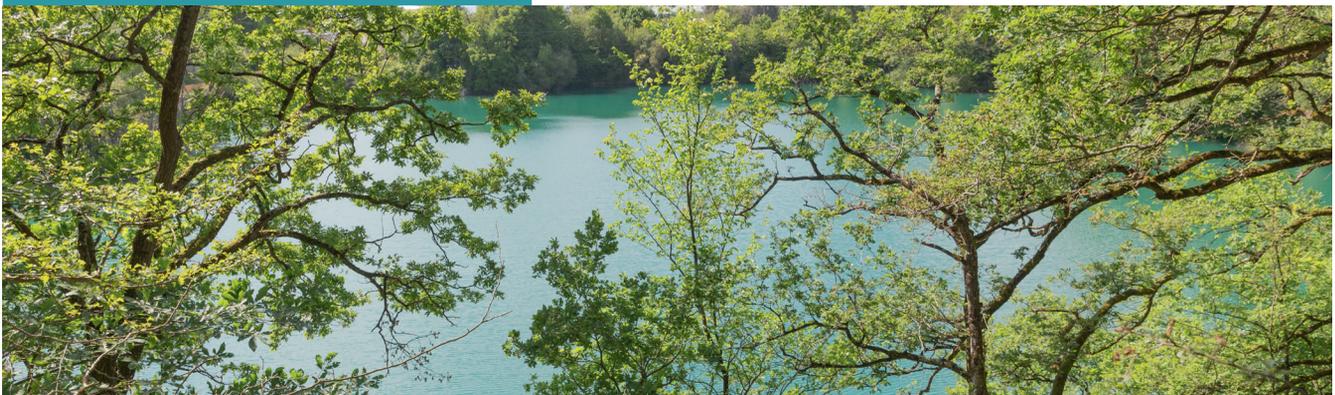
Les performances des collectivités distributrices



RENDEMENT EN %



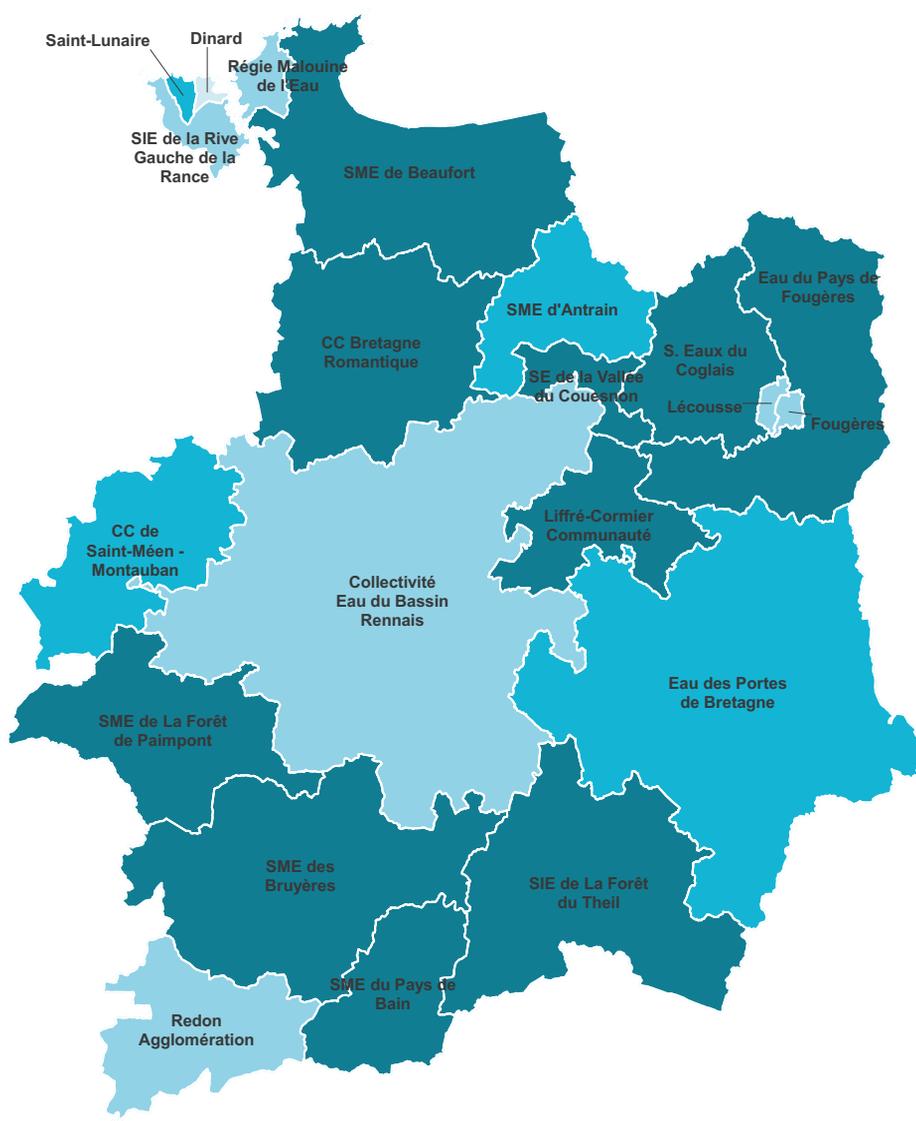
Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024



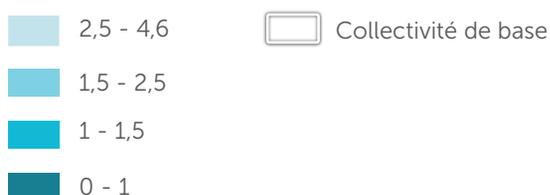
Les différences de rendement sont fortement liées au caractère rural ou urbain, ainsi qu'à la présence de gros consommateurs. D'autres paramètres (état et renouvellement des réseaux, détection et gestion des fuites) expliquent les disparités entre les collectivités.

INDICE LINÉAIRE DE PERTES DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE (m³/j/km)

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
1,21	1,01	0,43	3,65



INDICE LINÉAIRE DE PERTE (m³/KM/J)



Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024

L'état d'un réseau, qu'il soit urbain ou rural, se caractérise par l'analyse conjointe des 2 indicateurs : rendement et indice linéaire de perte.

La gestion patrimoniale en 2022 et la situation financière des collectivités

Le linéaire de réseaux

Depuis 2015, on observe une stabilité du linéaire de réseau hors branchement sur le département. Or, sur la même période, on constate une progression de la densité d'abonnés de l'indice linéaire de consommation de 11 %.

À tarifs équivalents, des recettes supplémentaires sont dégagées par km de réseau.

18 000
KM DE RÉSEAUX
D'EAU POTABLE

DONT 500 KM DE RÉSEAUX
DE TRANSPORT
APPARTENANT À NOS
ADHÉRENTS.

30
ABONNÉS/KM DE RÉSEAU
LA DENSITÉ MOYENNE D'ABONNÉS SUR LE
DÉPARTEMENT

8,6
M³/KM/JOUR
L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION MOYEN

DÉFINITION

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGR) est construit à partir de nombreux paramètres, déterminant l'état d'avancement des services dans leur connaissance patrimoniale et dans les dispositions prises en matière de gestion du patrimoine (mise en œuvre de programmes de renouvellement, etc.).

Il est établi sur un maximum de 120 points. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (sur 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (sur 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points).

La connaissance du réseau

Les services d'eau potable doivent avoir un socle minimal de connaissances de leur réseau.

En Ile-et-Vilaine, l'ensemble des collectivités est dans l'excellence avec des indices entre 100 et 120 points. Cette bonne connaissance patrimoniale est indispensable pour définir une stratégie pertinente en matière de renouvellement de réseau et **pour investir « au bon moment, au bon endroit ».**

Le taux annuel moyen de renouvellement du réseau en Ille-et-Vilaine

DÉFINITION

Le taux de renouvellement des réseaux

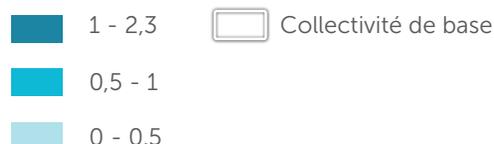
Il est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).



TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL MOYEN
(Moyenne calculée sur les 5 dernières années)

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
0,97%	0,89%	0,12%	2,09%

TAUX ANNUEL MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES (%)



Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024

Le taux annuel moyen de renouvellement des réseaux des services d'eau du département est en baisse, mais demeure supérieur à la moyenne nationale de 0,65%*, également en baisse.

Il s'établit à 0,97%.

Ce taux reste satisfaisant au vu des besoins actuels. Néanmoins, la situation est très variable selon les collectivités puisque 6 d'entre-elles ont un taux de renouvellement très insuffisant (<0,5%).

Dans les années à venir, pour maintenir nos bonnes performances des réseaux, les travaux de renouvellement devront progresser pour atteindre 1,25%. En 2023, le SMG Eau 35 a validé une aide financière au renouvellement des réseaux distributeurs pour les collectivités rurales.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2023, données 2021.

LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS EN 2022

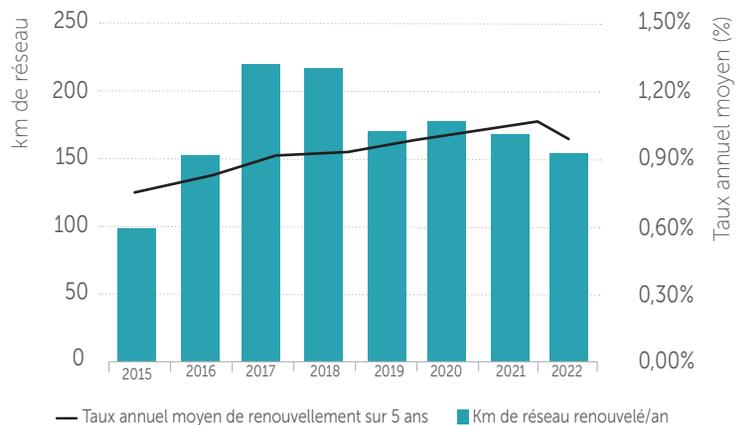


La gestion patrimoniale

L'enjeu d'aujourd'hui et des années à venir est la gestion du patrimoine de production et de distribution afin d'assurer la continuité du service pour les futures générations.

En Ile-et-Vilaine, la valeur à neuf de l'ensemble du patrimoine « eau potable » s'élève à 2,8 milliard d'euros hors taxe (Evaluation 2016), dont 86% pour le réseau avec branchements.

EVOLUTION DU TAUX ANNUEL MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET DU LINÉAIRE DE RÉSEAUX RENOUVELÉ PAR AN



Le linéaire de réseau remplacé en 2017 et 2018, environ 220 km/an, correspond à un taux de renouvellement de 1,25%/an. Cet effort, qui permet un remplacement du réseau sur 80 années, doit être maintenu chaque année. Or de 2019 à 2022, on observe une baisse significative du linéaire de canalisations renouvelées.

Le financement des investissements

Ces dernières années, l'ensemble des services distributeurs d'eau dégageait une capacité d'autofinancement annuelle d'environ 20 millions d'€, soit moins d'1% de la valeur du patrimoine de distribution.

Il existe une inégalité liée au contexte territorial (secteur rural et secteur urbain). Une densité d'abonnés par km de réseau et un indice linéaire de consommation élevés sont deux atouts importants pour posséder des capacités financières suffisantes pour les investissements.

UN HABITANT DU MILIEU RURAL DOIT INVESTIR 3 FOIS + QU'UN HABITANT URBAIN POUR ENTREtenir ET RENOUVELER SON PATRIMOINE

Le financement du renouvellement des infrastructures dans les prochaines décennies est un enjeu majeur qui repose en grande partie sur le prix de l'eau. L'augmentation des tarifs de l'eau est un sujet sensible, pourtant, il est nécessaire de trouver l'adéquation entre le prix de l'eau et les besoins de renouvellement.

LES DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT :

AUTOFINANCEMENT

Il doit être la principale source de financement de l'entretien et du renouvellement des équipements existants

EMPRUNT

Réservés aux nouveaux équipements, une nouvelle recette doit être prévue pour assurer son remboursement.



Le prix de l'eau potable en 2022



Que recouvre le prix de l'eau ?

◦ LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable : actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles ;
- L'assainissement collectif : collecte, transport, traitement des eaux usées, traitement des boues, contrôles (pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif) ;
- Les taxes et redevances.

◦ LA FACTURE DE L'EAU POTABLE

TVA 5,5%

SMG EAU 35

- 17 centimes d'euros / m³ consommé
- Fixé par délibération chaque année
- Finance les investissements de sécurisation du département

REDEVANCE POUR L'AGENCE DE L'EAU

- Redevance pollution : 30 centimes d'euros / m³ consommé
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 3,3 centimes d'euros / m³ prélevé
- Aide aux actions pour l'eau

PART POUR LA COLLECTIVITÉ

- Constitué d'une part fixe (abonnement) et d'une part proportionnelle aux volumes consommés
- Fixé par délibération chaque année
- Finance les investissements nécessaires
- Gestion du service de l'eau dans le cas des régies

PART POUR L'EXPLOITANT (SAUF RÉGIE)

- Constitué d'une part fixe (abonnement) et d'une part proportionnelle aux volumes consommés
- Fixé par les conditions d'actualisation du contrat
- Destinée à la gestion du service de l'eau

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel
- Non décrit dans ce document

LE PRIX DE L'EAU POTABLE EN 2022

Une conséquence de la loi NOTRe dans le département, 53 tarifs d'eau potable différents pour 21 collectivités distributrices. La réduction des écarts de tarifs passera par une harmonisation des tarifs qui est attendue au sein des collectivités dans les années à venir.

DÉFINITION

Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes sont pondérées en fonction des volumes vendus.

L'analyse des prix de l'eau potable sur le département

LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

Une augmentation conséquente du prix de l'eau entre 2022 et 2023

LE PRIX MOYEN PONDÉRÉ DE L'EAU POTABLE POUR LES ABONNÉS D'ILLE-ET-VILAINE AU 01/01/2022 EST DE 2,44 €/M³

AU 01/01/2023 EST DE 2,65 €/M³

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

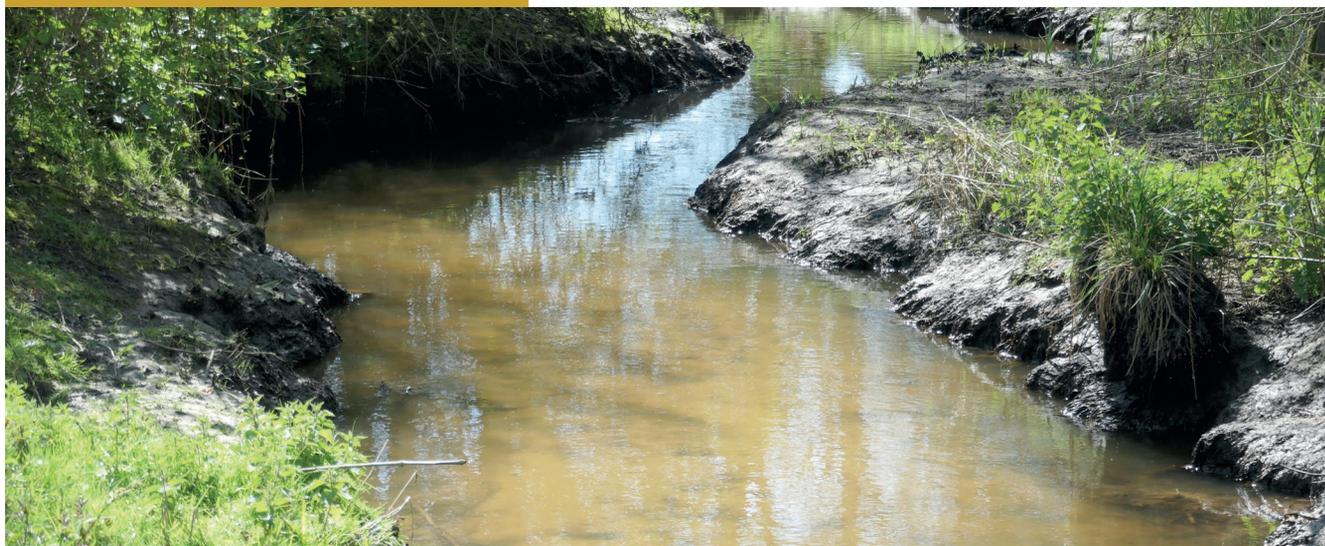
MOYENNE NATIONALE : 2,13 €/M³

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2023, données 2021.

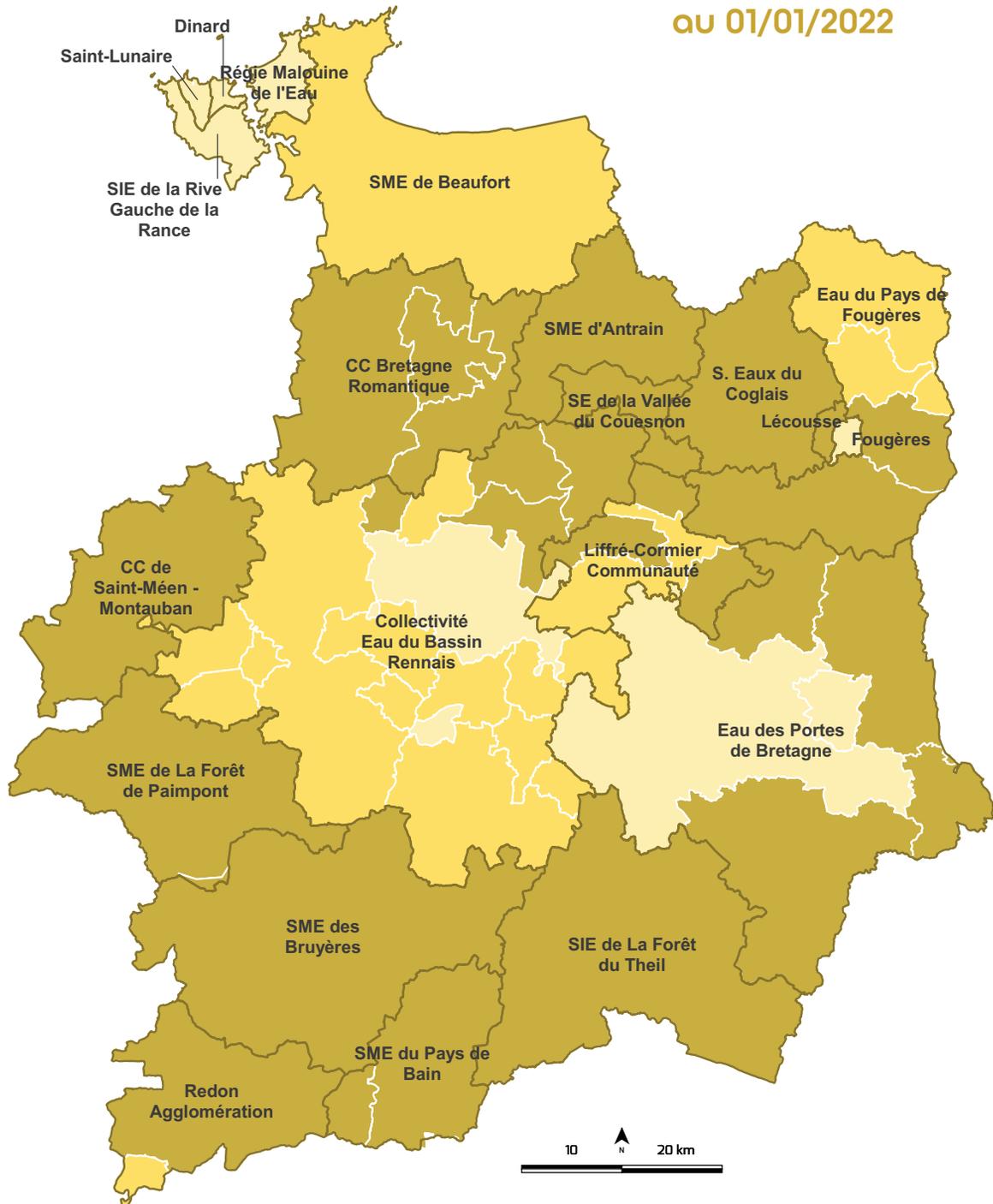
LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

ANNÉE	PRIX EN € (BASE 120 M3)	Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2022	Ille-et-Vilaine	2,44	2,63	1,79	3,28
	Groupe Rural	2,77	2,91	2,22	3,28
	Groupe mixte urbain	2,25	2,27	1,79	2,79
2023	Ille-et-Vilaine	2,65	2,80	1,77	3,32
	Groupe Rural	2,89	3,01	2,39	3,32
	Groupe mixte urbain	2,52	2,61	1,77	2,94

Le prix de l'eau est plus élevé dans les collectivités rurales, en moyenne, 25% de plus par rapport aux collectivités urbaines. Ceci s'explique, en partie, par un linéaire de réseau par abonné plus important en milieu rural.



Prix par service d'eau potable en Ile-et-Vilaine au 01/01/2022



PRIX DE L'EAU POTABLE (€/m³/J) POUR LA FACTURE D'UN USAGER CONSOMMANT 120 m³ (TTC ET REDEVANCES COMPRIS)



Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024

LE PRIX DE L'EAU POTABLE EN 2022

Depuis 2020, on observe une hausse du prix moyen de l'eau en Ille-et-Vilaine. Cette augmentation s'intensifie en 2023 et touche les secteurs ruraux et urbains.

Il est important de veiller à ce que le prix de l'eau soit le plus juste.

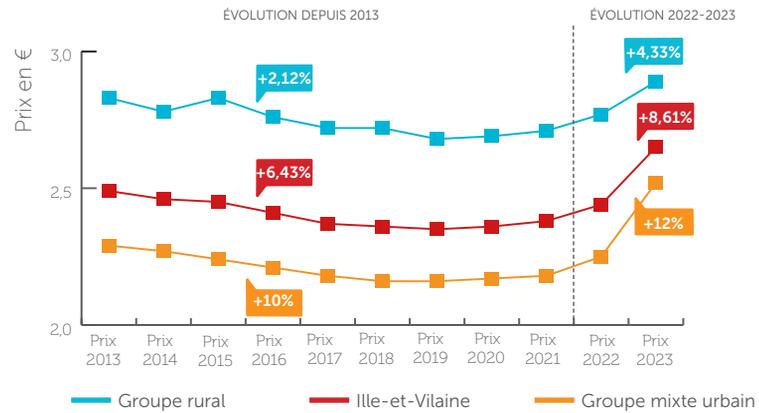
C'est-à-dire qu'il permette aux consommateurs d'aujourd'hui d'avoir accès à un service de qualité tout en le préservant pour les générations futures.

- Prix >2,75€
- Prix 2,25€<<2,75€
- Prix <2,25€

Tarif :
base 120m³ toutes taxes et redevances comprises

L'évolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU PAR CATÉGORIE DEPUIS 2013



En 2023, 90% des breilliens ont connu une augmentation de leur prix en eau potable.

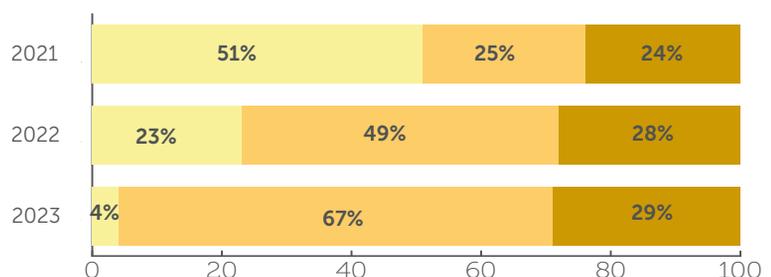
La part du délégataire est en grande partie responsable de cette évolution puisque 80% des entités tarifaires en affermage ont connu une augmentation moyenne de 15% par rapport à 2022, qui fait suite à une hausse de plus de 6% l'année précédente. Elles sont liées aux formules d'actualisation des tarifs prévues dans les contrats d'affermage qui traduisent l'inflation actuelle (Augmentation du prix de l'énergie et des matières premières). En 2022, les 2/3 des entités tarifaires ont connu une stabilité ou une baisse de la part des collectivités pour limiter l'impact de la hausse totale. Elles ne sont plus que 40% en 2023, sachant que l'essentiel des baisses de tarifs sont liées à l'harmonisation des prix sur les collectivités concernées par les lois MAPTAM et NOTRe.

Proportion de la population par classe de prix

En 2023, seules 4 collectivités conservent un prix de l'eau potable inférieur à 2,25€/m³.

Les 2/3 de la population sont concernés par un tarif compris entre 2,25 et 2,75€/m³ en forte augmentation par rapport à 2021. On y trouve uniquement la population de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dont les tarifs ont fortement augmenté ces dernières années. Le prix moyen de cette collectivité a augmenté de 0,40€/m³ (+18%) entre 2021 et 2023.

Le tarif le plus élevé, environ 3,30€/m³, varie peu au cours de ces 3 dernières années. Cependant les breilliens qui payent leur eau potable au-delà de 3€/m³ sont toujours plus nombreux (2,8% en 2021, 5,9% en 2022, 16,4% en 2023).





Agir ensemble

pour les personnes en
situation fragile



LA TARIFICATION SOCIALE

La loi Brottes de 2013 permet des expérimentations pour la mise en place d'une tarification sociale. Le dispositif peut se traduire par la gratuité des premiers mètres cubes, la mise en place de tarifs réduits ou progressifs, ou encore par des aides au règlement des impayés. Il peut aussi prendre la forme d'un « chèque eau ». Deux collectivités (CEBR et Liffré) se sont engagées dans ces démarches.

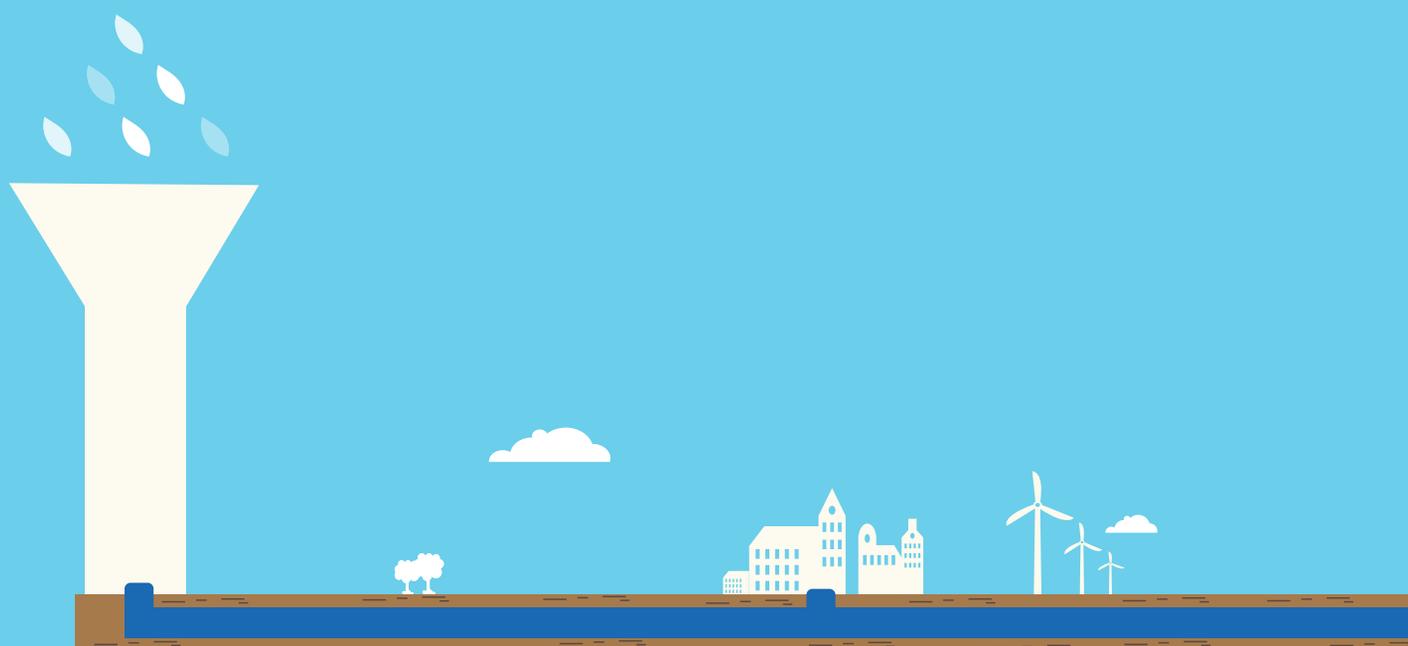
LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

8 collectivités territoriales de l'eau potable appliquant le 1% solidarité ont été recensées dans le département.

Ce dispositif est un levier précieux pour la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée. En 2022, il a permis de mobiliser 70 400 € pour la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages (puits, forage, réservoir,...) ou pour l'équipement en eau de bâtiments publics (dispensaire, école,...). Ces travaux sont quasi-exclusivement réalisés en Afrique (Burkina Faso, Togo, Niger et Mali). 1 collectivité envoie des dons vers le Cambodge.

***Agir ensemble
pour aujourd'hui
pour demain
pour tous***



Directeur de la publication : Joseph Boivent
2D allée Jacques Frimot, 35000 RENNES
Tél. 02 99 85 50 69 + contact@smg35.fr

www.eau35.fr

 AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU